



**DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2020
ET MARGES A L'HORIZON 2025**

Conseil municipal du 17 novembre 2020

Ville de Gif-sur-Yvette
&
Cabinet Michel Klopfer
4, rue Galilée
75116 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescallier@cabinetmichelklopfer.fr

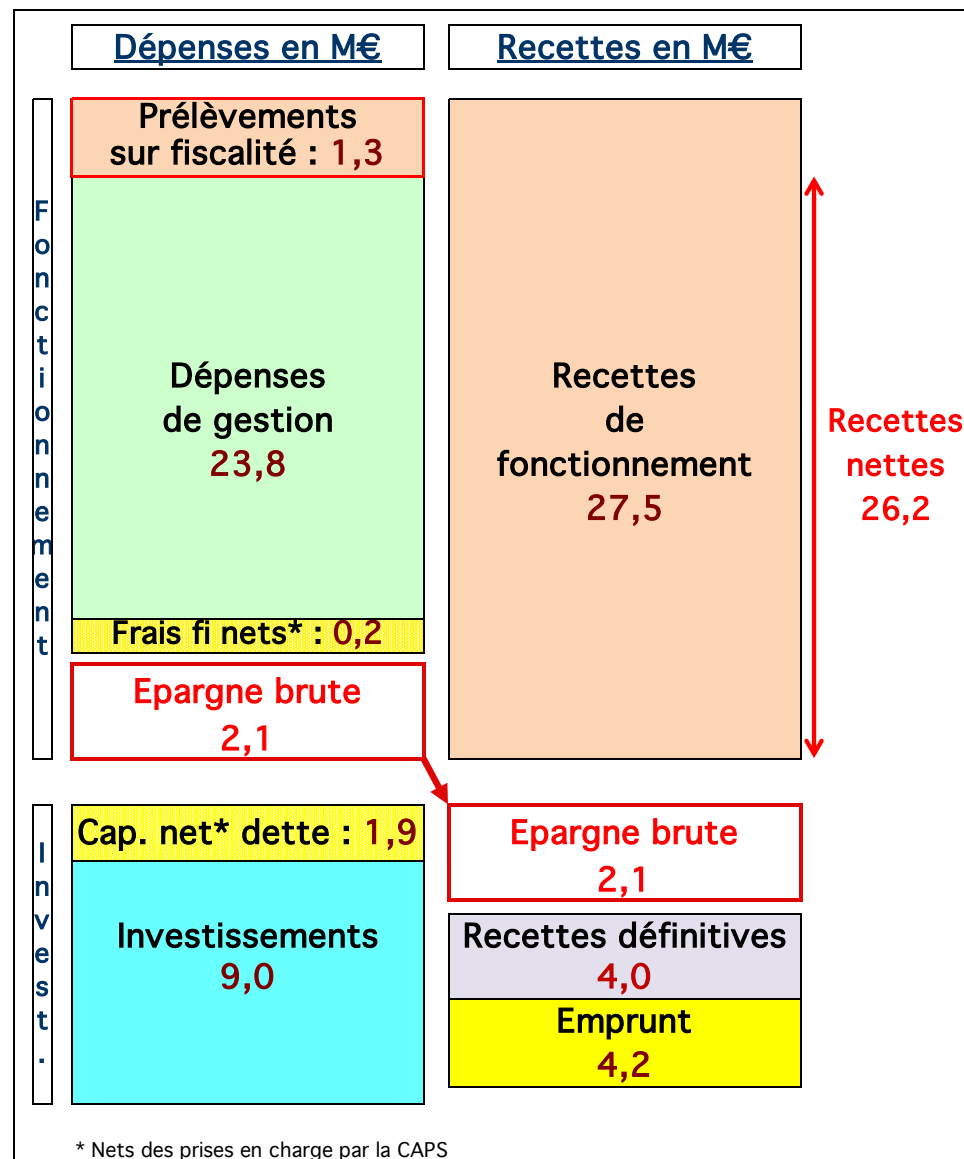
PRESENTATION

- ✓ **Document conjoint Ville – Cabinet Michel Klopfer, décliné en 2 parties :**
 - **Partie 1** : Diagnostic financier de la Ville fin 2020 sur la base d'un compte administratif anticipé, prudemment estimé à ce stade.
 - **Partie 2** : Prospective financière à un horizon de la fin du mandat en cours (2025).
- ✓ Document incluant les obligations d'information sur la gestion du personnel ainsi que sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement des budgets municipaux.
- ✓ Exercice mené chaque année à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (DOB) afin de cadrer le BP à venir dans une perspective d'équilibre pluriannuel.

PARTIE 1 : ETAT FINANCIER PREVISIONNEL DE LA VILLE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2020

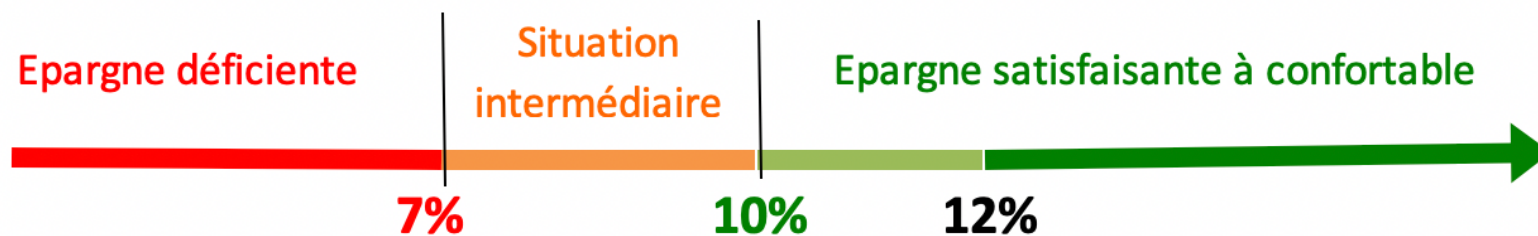
STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2020 - VISION D'ENSEMBLE DES FLUX REELS DE L'EXERCICE

- ✓ **Dépenses totales = 36,2M€ :**
 - **Fonctionnement : 25,3 M€**
→ dont 1,3 M€ de prélèvements sur recettes détaillés plus loin.
 - **Investissement : 10,9 M€.**
- ✓ **Epargne brute = 2,1 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 2,1 M€ nets** des prises en charge CPS liés au transfert de la voirie.
 - Int. : 0,2 M€, capital : 1,9 M€.
- ✓ **Emprunt d'équilibre 2020 estimé à ce jour : 4,2 M€ :**
 - Soit un ré-endettement de $4,2 - 1,9 = 2,3$ M€ attendu cette année.



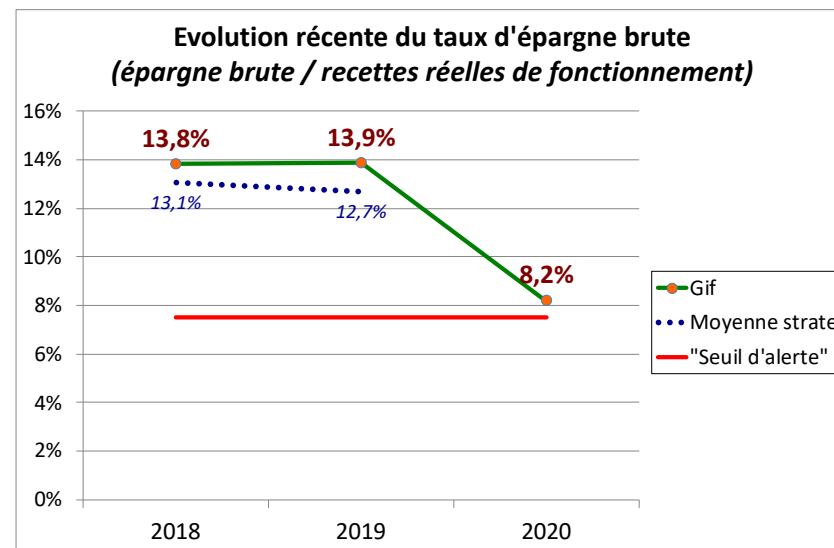
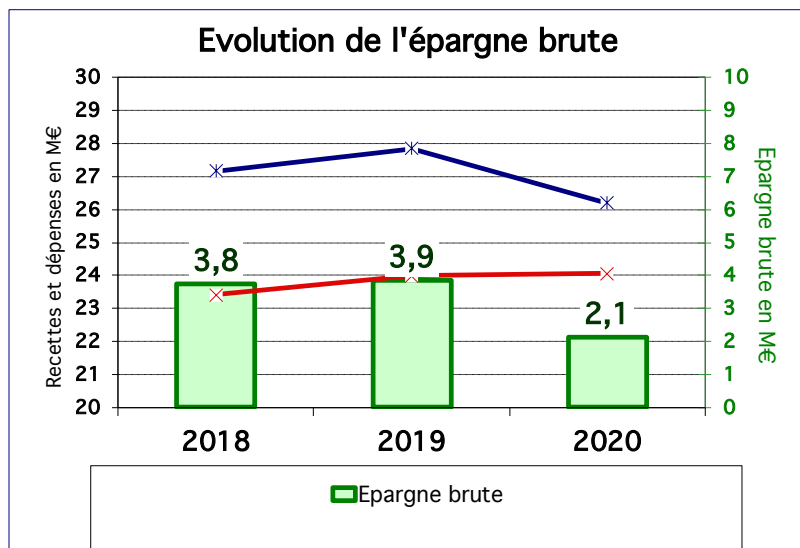
EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

- ✓ L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de capacité à investir, est **l'une des cibles majeures de la politique financière de la Ville.**
- ✓ Elle se dimensionne usuellement au regard des recettes nettes de fonctionnement → **ratio de « taux d'épargne brute ».**
- ✓ Lecture du ratio de taux d'épargne brute :

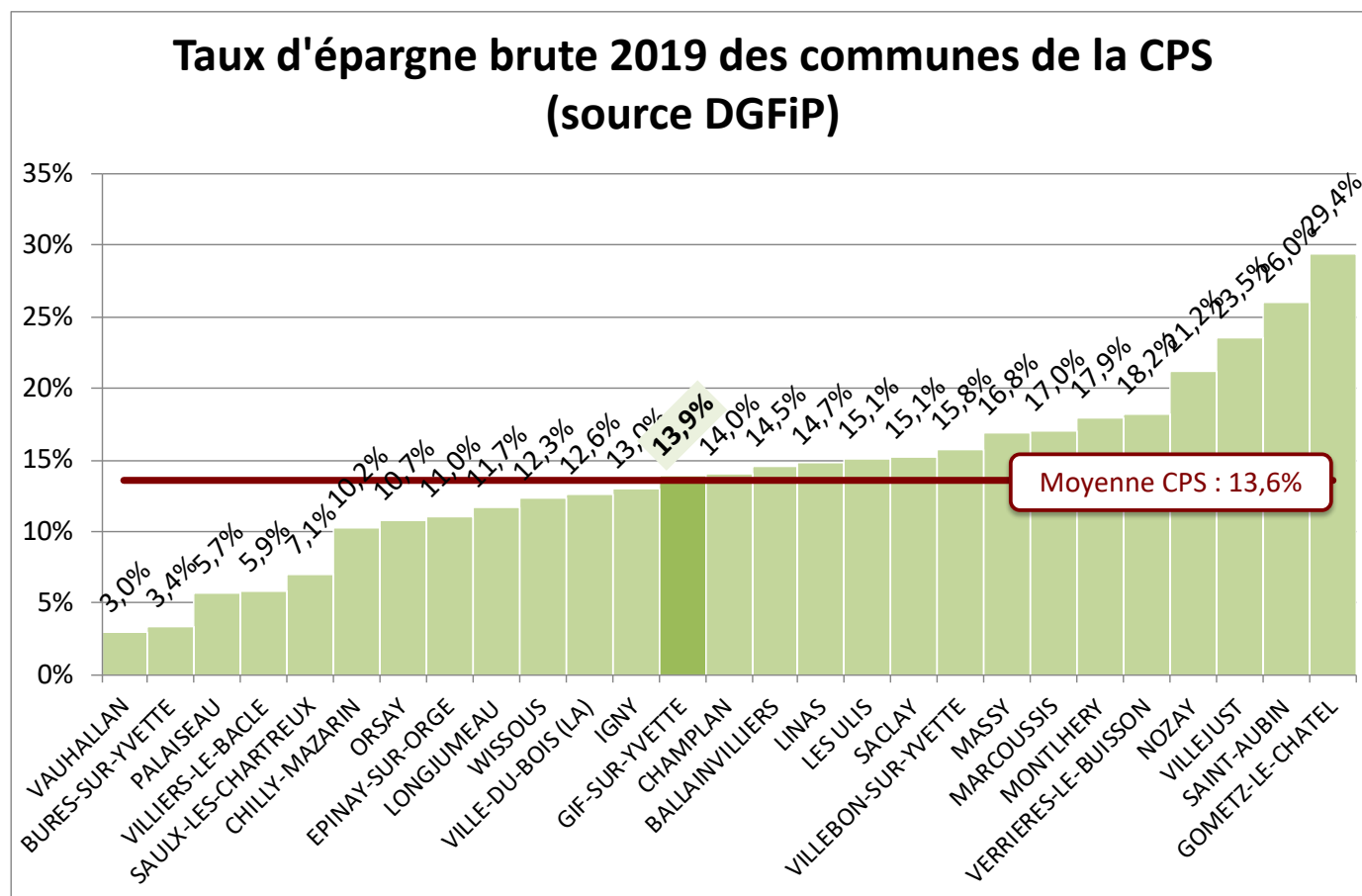


UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 DE LA CRISE SANITAIRE

- ✓ Au cours du mandat précédent, l'épargne brute a globalement évolué dans un couloir de 3,5 à 4 M€.
 - Soit un taux d'épargne brute satisfaisant de 14-15%.
- ✓ Un décrochement inédit et important surviendra en 2020, **l'épargne brute projetée se limitant à 2,1 M€.**
 - Le taux d'épargne brute, à **8,2%**, tombera sous le seuil de vigilance de 10%.



UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 DE LA CRISE SANITAIRE



UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 DE LA CRISE SANITAIRE

- ✓ L'essentiel du recul de l'épargne tient à la crise sanitaire, notamment aux fermetures de services du premier semestre. Il est donc permis de penser qu'il sera ponctuel.
- ✓ De moindres dépenses ont été enregistrées en fonctionnement, mais **les pertes de recettes, notamment tarifaires**, vont s'avérer bien supérieures → **La ponction nette sur l'épargne brute atteindra 1,1 M€** (cf. tableau).
- ✓ Au DOB 2020, l'épargne brute *hors crise sanitaire* était projetée à 3,1 M€.
 - L'exécution est en phase, puisque, à ce jour, la projection est de : $2,1 + 1,1 = 3,2$ M€.
- ✓ Retraité de la perte a priori non-récurrente d' 1,1 M€, le taux d'épargne brute remonte au niveau satisfaisant de **11,5%**.

UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 DE LA CRISE SANITAIRE

Estimation à mi-septembre des effets de la crise sanitaire sur l'épargne (Source : service financier)

Poste budgétaire	Variation	Remarques
<i>Recettes de fonctionnement</i>		
Recettes tarifaires	-1,24 M€	
. dont éducation - jeunesse	-0,70 M€	Perte de 30%
. dont quotient familial CCAS	-0,20 M€	Perte de 30%
. dont crèches	-0,25 M€	Perte de 30%
. dont autres (sports, culture, stationnement)	-0,09 M€	Perte de 30%
Droits de mutation	-0,15 M€	En comparaison d'une année moyenne à 1,2 M€
Autres impôts (taxe de séjour, ...)	-0,06 M€	
Loyers	-0,06 M€	
Total recettes de fonctionnement (1)	-1,51 M€	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
Personnel	-0,14 M€	Vacataires, heures supp. (≈ -180 k€), ..., en sens inverse prime (+45 k€)
Subvention CCAS	-0,07 M€	Diminution de quotient familial
Achats	-0,25 M€	Scolaire, petite enfance, sport, ...
Total dépenses de fonctionnement (2)	-0,46 M€	
--> Impact sur l'épargne brute (1) - (2)	-1,06 M€	

- ✓ La loi de finances rectificative n° 3 a instauré **un dispositif de compensation des pertes de recettes du bloc communal**.
 - ✓ L'Etat versera une dotation complétant les recettes lorsque la moyenne 2017-2018-2019 n'aura pas été atteinte en 2020.
 - ✓ Mais les produits tarifaires ont été exclus du champ de la garantie → **La Ville (comme la majorité des communes françaises) n'y sera pas éligible.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UN NIVEAU COMPARATIVEMENT BAS

- ✓ **Recettes réelles de fonctionnement nettes*** attendues en 2020 = **26,2 M€**, soit **1 191 €/habitant**.

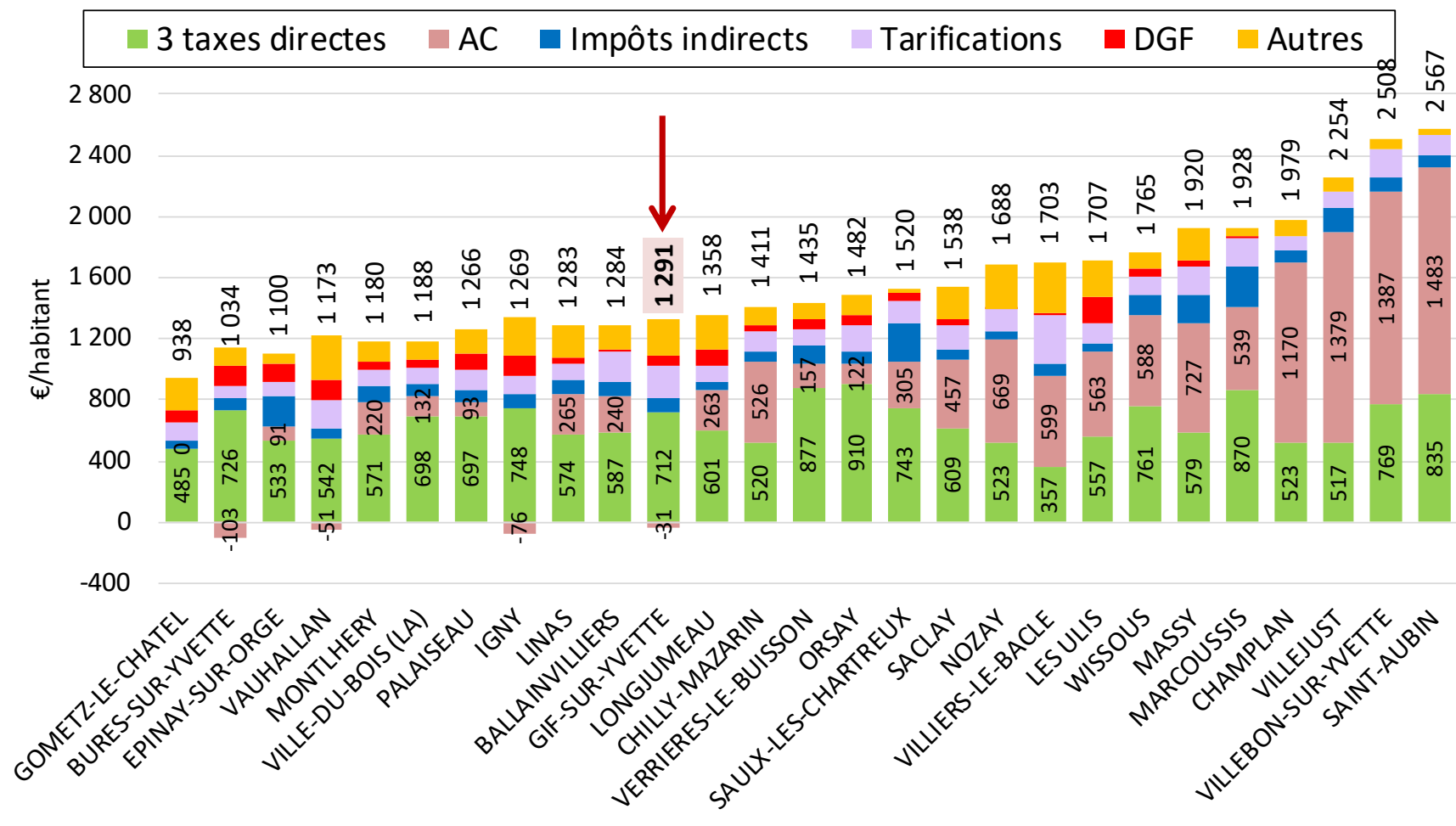
* Nettes des prélèvements sur recettes et des récupérations d'intérêts CPS directement imputées ici sur les frais financiers.

- ✓ En 2019, le ratio par habitant ressortait 13% **sous la moyenne de la strate** (1 495 €) et **parmi les plus bas de la CPS** → 2 sources principales :

- **L'attribution de compensation (AC) reçue de la CPS**, largement corrélée à la fiscalité économique transférée à l'origine de l'intercommunalité. Or Gif en était peu pourvue.
 - Rappel (cf DOB 2020 pour plus de détails) : L'AC est conçue pour neutraliser en valeur historique les transferts de recettes et de charges des communes vers l'intercommunalité. Elle devient négative lorsque les charges transférées l'emportent sur les recettes (cas de Gif).
- **La dotation globale de fonctionnement** : Gif est historiquement peu dotée. De plus, considérée comme favorisée, elle n'est pas éligible aux concours de péréquation.

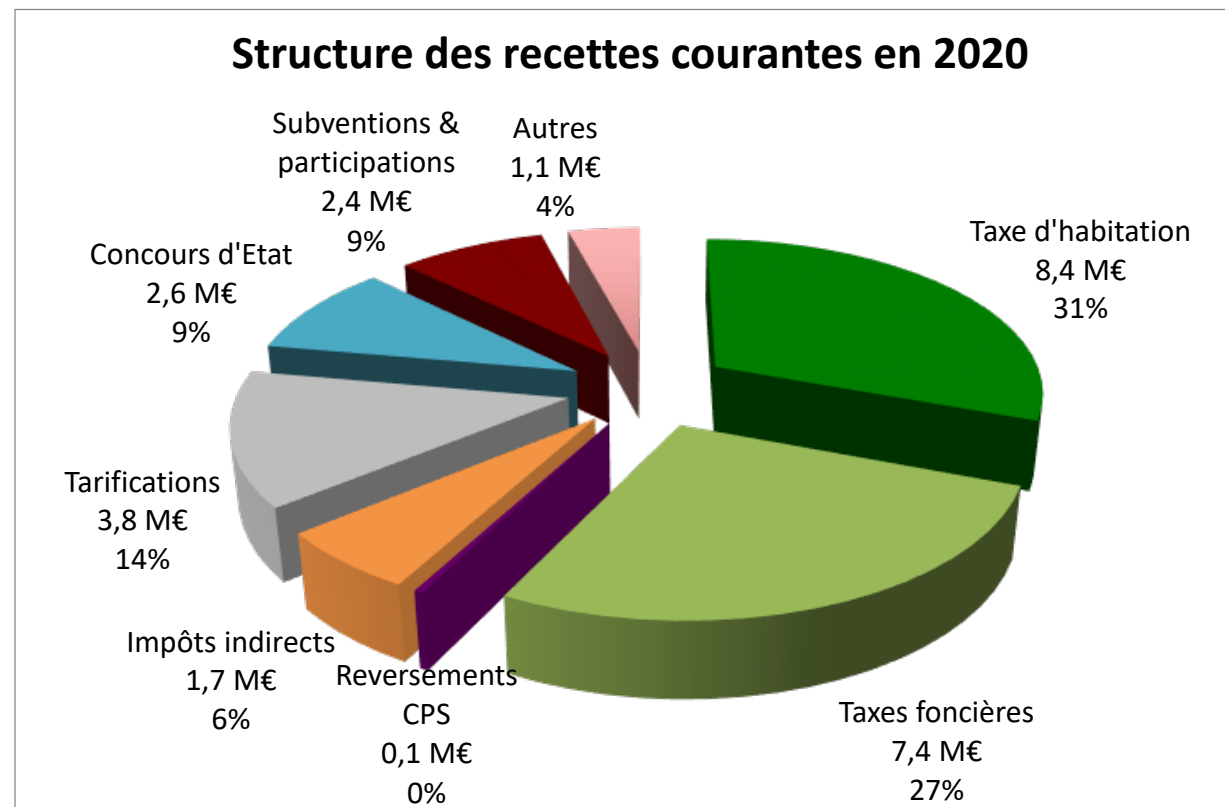
LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE

Structure des recettes de fonctionnement des communes de la CPS en 2019 (Source DGFIP)



LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE

- ✓ A 58%, les recettes courantes giffaises reposent sur les 2 principaux impôts locaux : taxe d'habitation (TH) et taxe sur le foncier bâti (TFB) :



DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES PEU EVOLUTIVES AU COURS DU MANDAT PRECEDENT

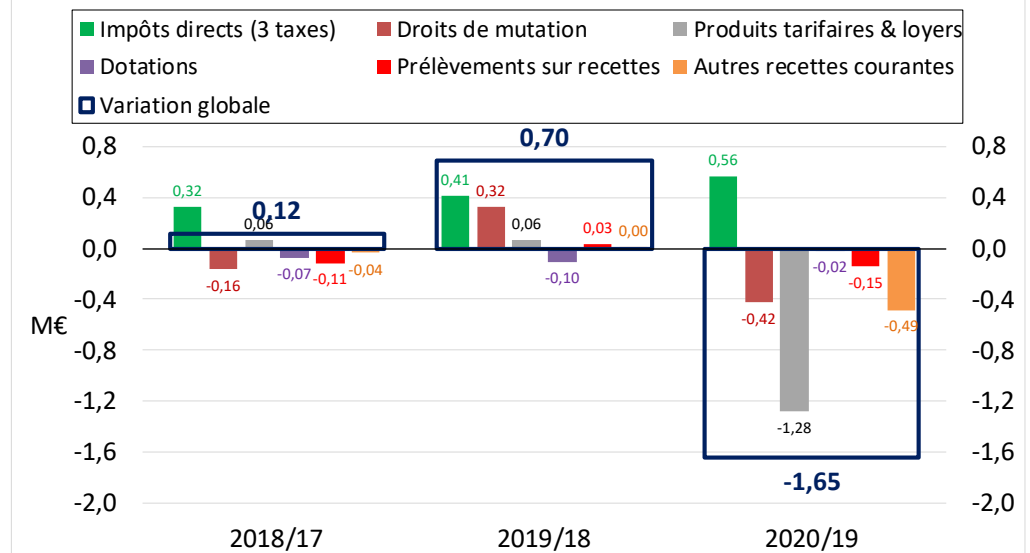
- ✓ 2020 verra donc un repli sans précédent des recettes courantes : **-1,7 M€, soit -5,9%**.
 - **-0,2 M€** hors effet crise.

Variation des recettes réelles de fonctionnement nettes

Chiffres en M€	2017	2018	2019	2020
Montant CA en M€	27,0	27,2	27,9	26,2
Variation faciale en %	+1,7%	+0,4%	+2,6%	-5,9%
Changements de périmètre en M€ (flux)	-0,26	-0,04	0,08	
Variation corrigée à périmètre constant en M€	+0,70	+0,15	+0,61	-1,65
Variation corrigée à périmètre constant	+2,6%	+0,6%	+2,3%	-5,9%

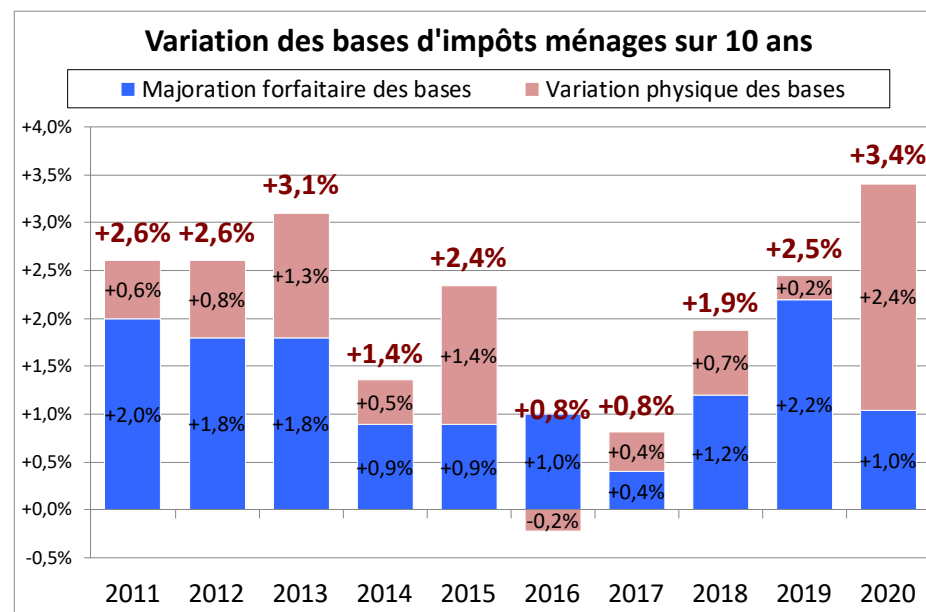
- ✓ Parmi les grands postes, seule augmentera cette année la fiscalité directe à un rythme qui s'accélère d'ailleurs (+0,56 M€).
 - Le produit de fiscalité directe est garanti par l'Etat quel que soit le recouvrement effectif.
- ✓ Les autres grands postes, à commencer par les produits tarifaires, vont tous reculer.

Principales sources de variation des recettes de fonctionnement depuis 3 ans



BASES DE FISCALITE DIRECTE : UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCELERE

- ✓ Les bases de fiscalité directe évoluent de manière assez régulière, sous l'impulsion :
 - de **la majoration nationale annuelle**, que la loi adosse à **l'inflation n-1** (ex. : +2,2% en 2019, 0,9% à 1,2% en 2020),
 - de **la « variation physique »** (constructions, reclassements de logements), d'impact moyen compris entre **0,5% et 1%/an**.
- ✓ En 2020, la variation physique notifiée par les services fiscaux atteint **le taux élevé de 2,4%** (+0,4 M€).
- ✓ Ce sont les premiers effets du **développement du Plateau de Moulon** (résidentiel en TH/TFB + économique en TFB), lequel va se poursuivre dans les années à venir.

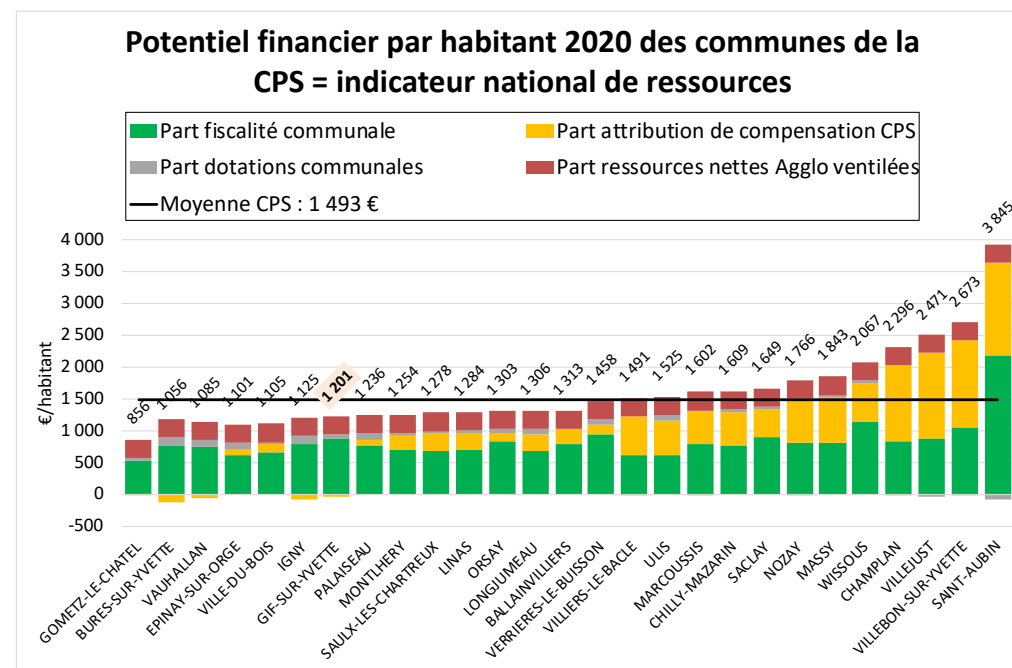
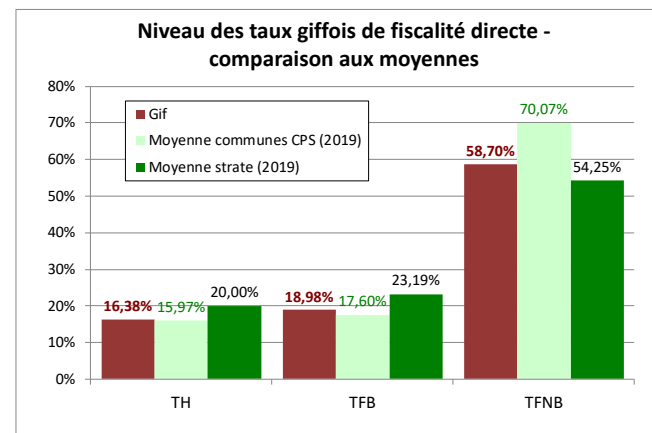


BASES DE FISCALITE DIRECTE : UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCELERE

✓ Les taux fiscaux municipaux n'ont pas varié depuis 2009 (quand la moyenne du bloc communal évoluait de +8%).

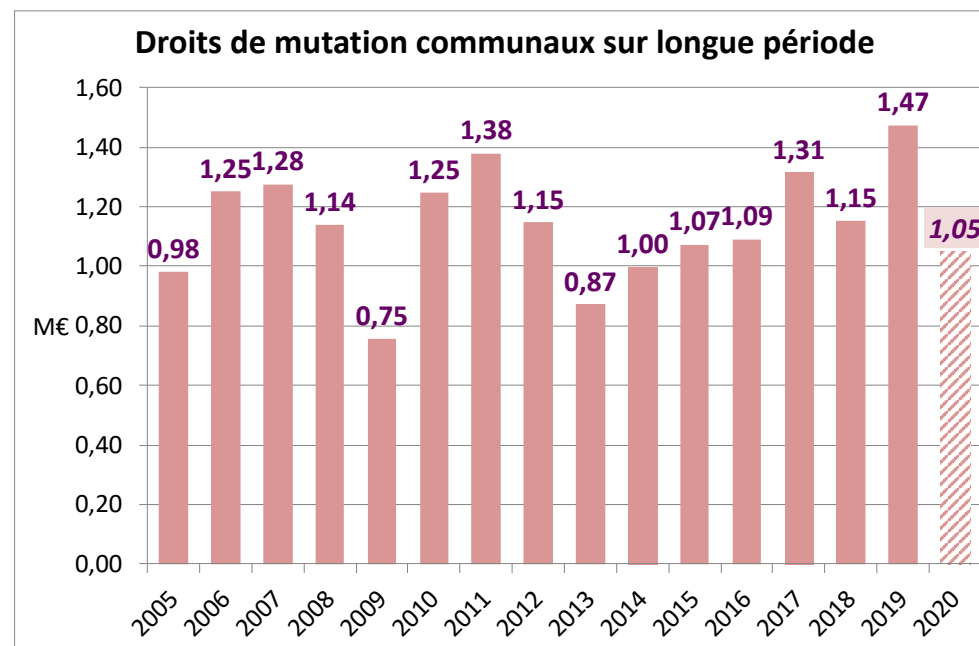
✓ Ils se rapprochent désormais des taux moyens des communes de la CPS tout en restant nettement sous la moyenne de la strate.

- Sachant que Gif présente un indicateur de ressources (le « potentiel financier » annuellement calculé par l'Etat) parmi les plus faibles de l'Agglo.



FISCALITE INDIRECTE : DES DROITS DE MUTATION ELEVES, MAIS PAR ESSENCE VOLATILS

- ✓ Les 2 principales taxes indirectes sont : la taxe sur l'électricité, de profil stable (0,5 M€) et les droits de mutation, très volatils.
 - Droits de mutation = taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans au taux de 1,2% (4,5% reviennent en sus au Département).
- ✓ En 2019, les droits de mutation avaient touché un point haut, à 1,47 M€.
- ✓ **Le millésime 2020 sera affecté par la crise** au sens où il va retomber sous sa moyenne récente de 1,15 à 1,20 M€. Néanmoins, le résultat devrait être supérieur aux 0,9 M€ programmés au DOB → **perspective de 1,05 M€ (-0,4 M€ par rapport à 2019).**



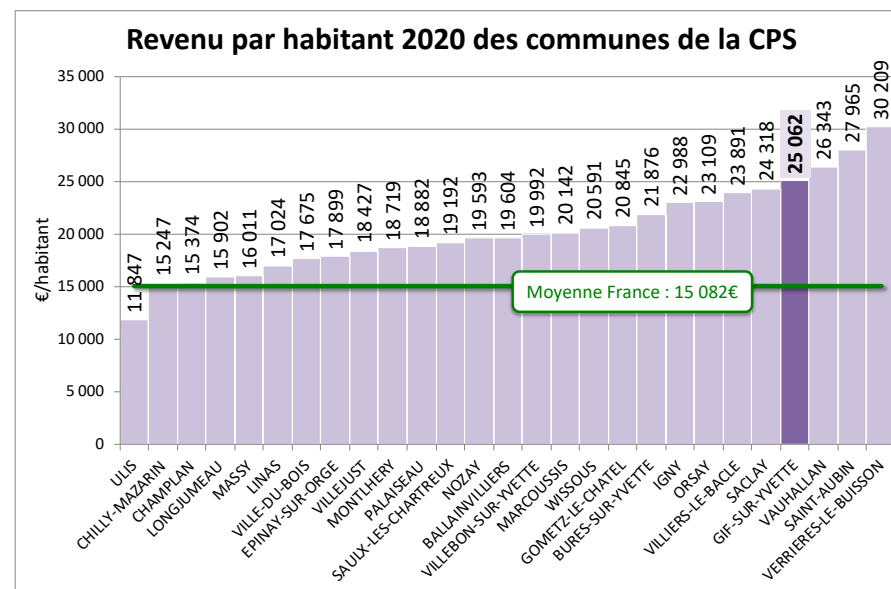
DOTATIONS D'ETAT : UNE EROSION CONTINUE

✓ Au regard des principaux indicateurs de péréquation édictés par la loi, Gif est une commune « favorisée », en particulier de par **le revenu moyen** de ses résidents.

✓ Ainsi s'expliquent que :

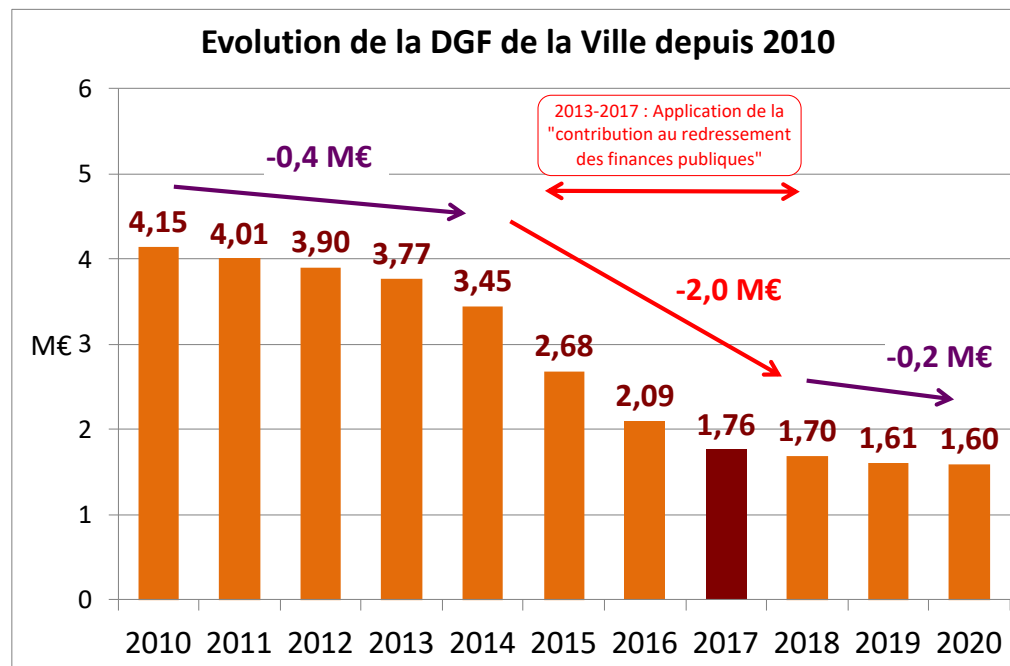
- L'accès lui soit fermé aux concours de solidarité intégrés aux dotations d'Etat.
- Sa dotation globale de fonctionnement soit « écrêtée » tous les ans en vue précisément d'abonder les concours de solidarité que perçoivent les communes jugées moins favorisées.

✓ Certes, chaque habitant supplémentaire bonifie la DGF de **105 €**, mais cet effet pèse peu (pour l'heure) face aux 50 à 100 k€ par an d'écrêtement.



DOTATIONS D'ETAT : UNE EROSION CONTINUE

- ✓ C'est pourquoi la DGF a continué de se replier même après 2017, quand l'Etat cessa d'incrémenter ses ponctions.
- ✓ En 2020, le repli se limite à **-15 k€**, soit la résultante de :
 - +44 k€ d'effet population (+423 habitants)
 - -59 k€ d'effet « écrêtement ».



AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

- ✓ D'ordinaire adossés à l'inflation, **les produits de tarification** pourraient donc perdre 1,2 M€ (-28,1%) cette année.

- Gif est particulièrement sensible au reflux de ce poste, qui pesait en 2019 16% des recettes.

Produits de tarification des services

Chiffres en M€	2019	2020	Δ20/19
Education - jeunesse	2,39	1,67	-30,0%
Quotient familial CCAS et social	0,65	0,45	-30,0%
Crèches	0,81	0,57	-30,0%
Sport	0,15	0,11	-30,0%
Culture	0,13	0,10	-23,5%
Cimetieres	0,03	0,03	-12,6%
Occupation domaine communal	0,26	0,25	-4,1%
Stationnement	0,11	0,07	-30,3%
Total	4,43	3,18	
Evolution	-3,2%	-28,1%	

- ✓ **Les subventions perçues** pourraient reculer de 60 k€, en lien avec les aléas de versement de la part issue de la CAF.

✓ Dotation de solidarité CPS :

- Depuis 2017, la CPS reverse à ses membres une part de l'accroissement de ses impôts (TH et économiques).
- 67 k€ (+ une part exceptionnelle de 71 k€) avaient été perçus en 2019. **103 k€** le seront en 2020.

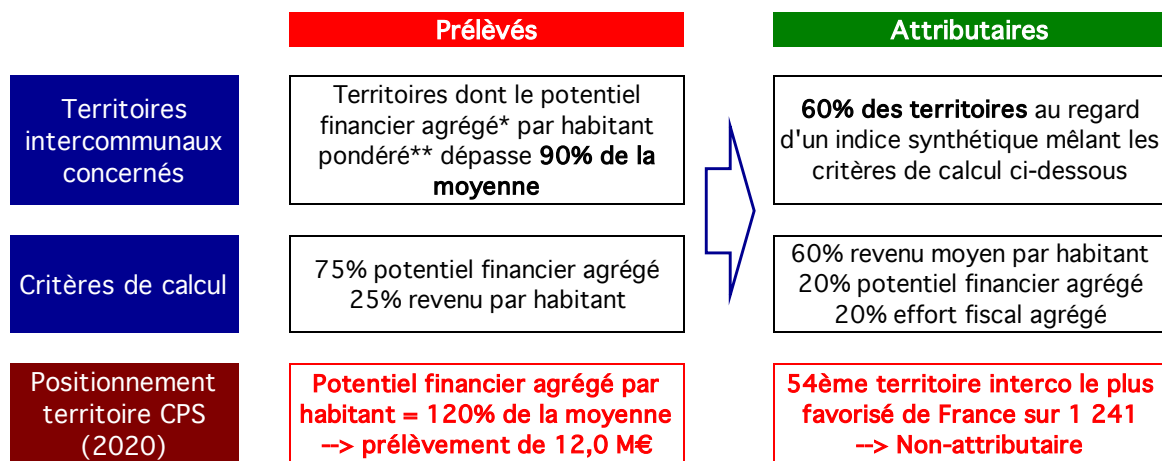
Subventions & participations reçues

Montants en M€	2019	2020
Collèges, équipements sportifs	0,04	0,04
Autres CD91	0,03	0,04
Sous-total Département	0,07	0,08
Centre de loisirs et Jeunesse	0,21	0,20
Crèches et haltes-garderies	1,14	1,09
Contrat Enfance Jeunesse	0,58	0,55
Sous-total CAF	1,93	1,84
Espaces verts ABI	0,09	0,09
CNRS	0,10	0,11
IdF Mobilités	0,13	0,14
Autres	0,00	0,01
Sous-total autres	0,32	0,34
TOTAL SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	2,32	2,26
Evolution		-2,4%

DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES QUI S'AMPLIFIENT EN 2020 – LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC »)

- ✓ Les prélèvements et versements de « FPIC » sont calculés à la maille des territoires intercommunaux (consolidation des paramètres communes + EPCI), puis répartis entre les différentes parties selon des règles de droit commun amendables localement.
- ✓ Le territoire intercommunal CPS, vu ses caractéristiques, est fortement contributeur (≈ 12 M€/an) et non-receveur.

Fonctionnement du FPIC : données 2020



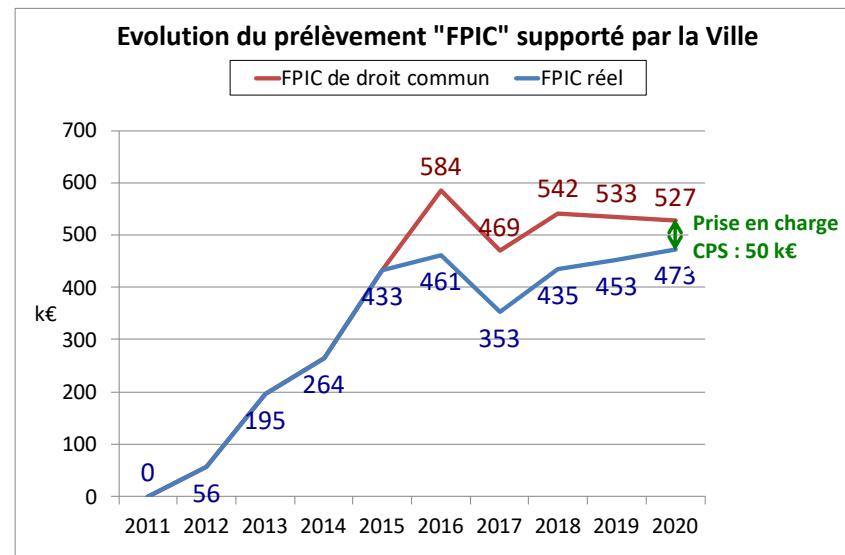
* Potentiel financier agrégé = somme des potentiels financiers de l'EPCI et des communes membres

** 1 habitant = 1 si territoire < 7 500 hab., = 2 si territoire > 500 000 hab., formule logarithmique entre les 2 bornes

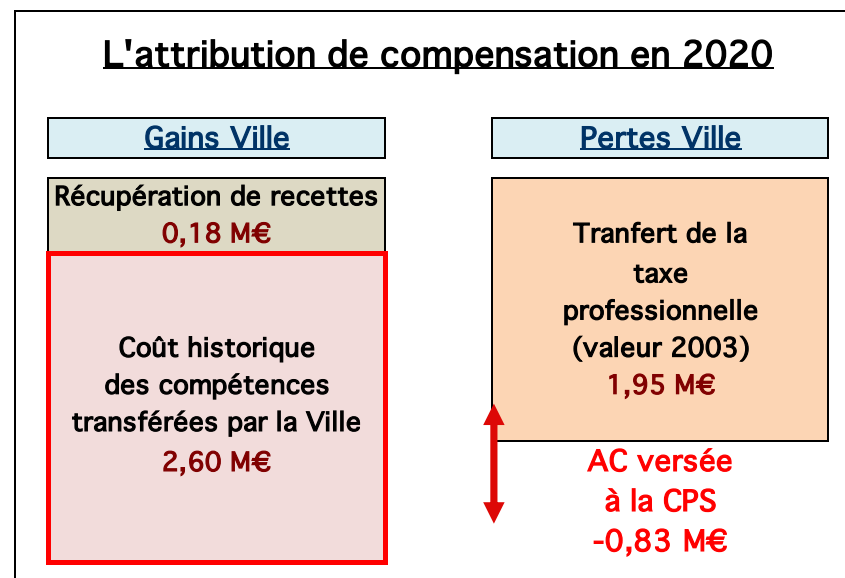
LES PRELEVEMENTS SUR RECETTES – L'ESSOR DU « FPIC »

- ✓ La CPS avait consenti à prendre en charge de manière *dégressive* une partie du FPIC imputable aux communes de l'ex-CAPS, qui pâtaient de la fusion avec la riche ex-CAEE.

→ Après bonification CPS, Gif est prélevée de **473 k€ cette année (+20 k€)**.



- ✓ L'attribution de compensation (AC) prélevée au profit de la CPS s'accroît en 2020 de **167 k€** par suite de divers ajustements liés aux compétences assainissement pluvial et eau potable.



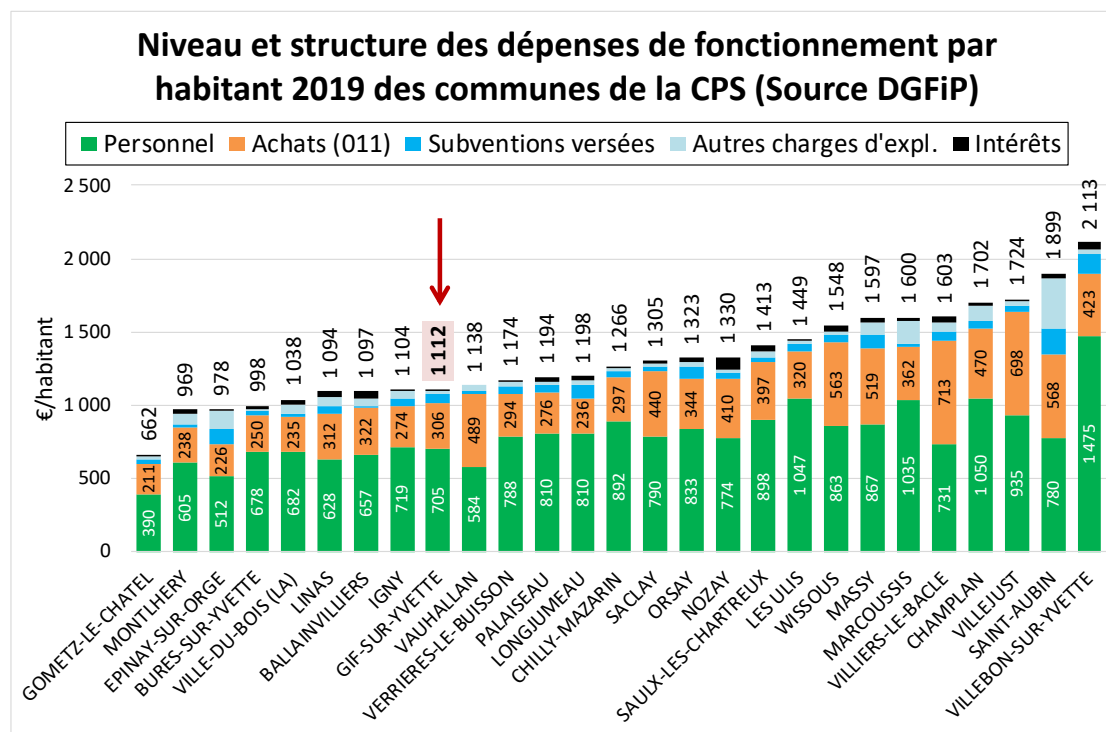
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

✓ **Dépenses réelles de fonctionnement 2020 hors prélèvements sur recettes = 24,0 M€, soit 1 094 €/habitant.**

■ 12% sous la moyenne de la strate en 2019 (1 275 €/hab.)

■ 16% sous la moyenne CPS, soit **un écart de 4,6 M€.**

→ Comparaison pertinente au sein de la CPS dans la mesure où les compétences transférées sont homogènes.



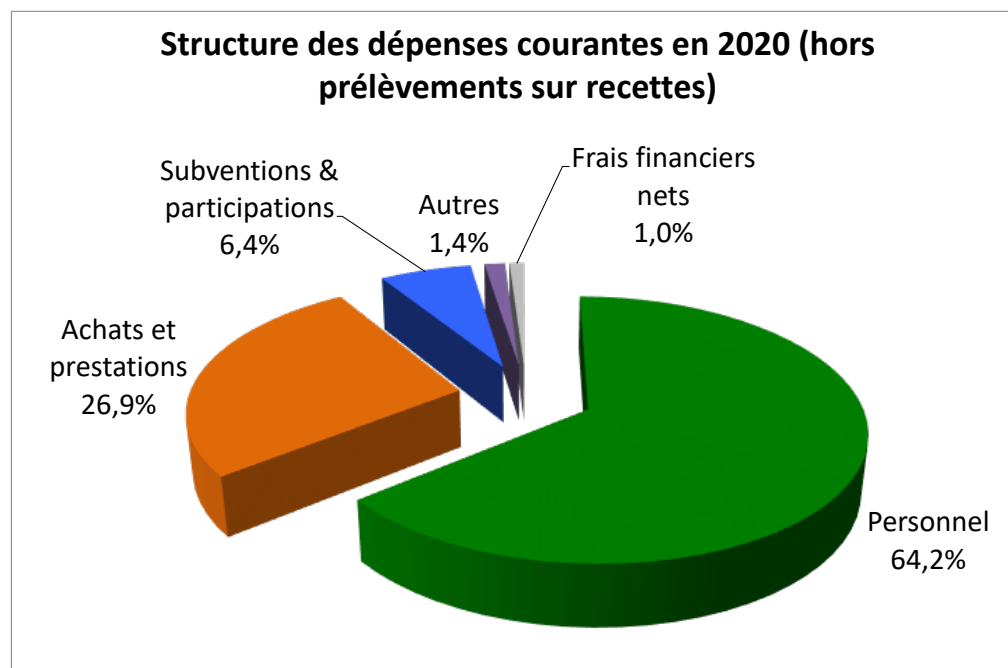
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINENT LE PERSONNEL

✓ **Personnel = 64% des charges totales.**

- 3 points de plus que la moyenne de la strate (60% en 2019).
- Au voisinage de la moyenne CPS (63% en 2019).

✓ Ne pas sur-interpréter ce ratio.

- Il dépend des modes de gestion retenus et de la nature des compétences transférées à l'interco.
- Mais un enseignement : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.**



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT QUI RESTENT MAITRISEES

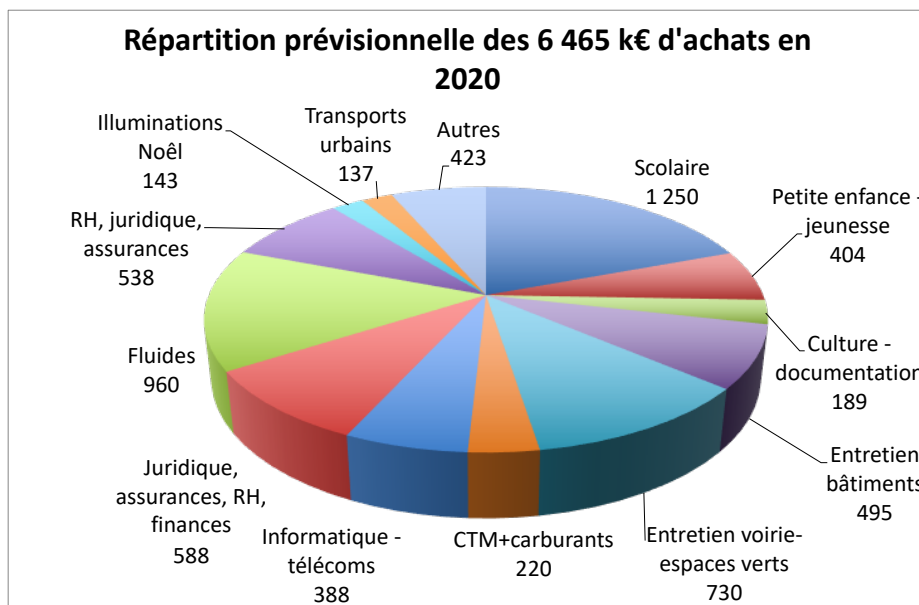
- ✓ Les dépenses de fonctionnement avaient été **strictement contenues au cours du précédent mandat : +0,5%/an** moyens hors variations de périmètre (transferts CPS, ...).
 - A comparer à une moyenne du bloc communal de +1,3%/an.
- ✓ **En 2020, elles ne s'accroîtraient que de 70 k€, soit +0,3%. Retraité des quelques économies dues à la crise, la croissance remonterait à +2,2%** (taux plafond compte tenu de la prudence qui préside à l'établissement du CA prévisionnel).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2020

Montants en M€	2019	2020	Δ
Personnel	15,21	15,45	+1,6%
<i>Personnel hors effet crise</i>	<i>15,21</i>	<i>15,59</i>	<i>+2,5%</i>
Achats courants	6,61	6,46	-2,2%
<i>Achats courants hors effet crise</i>	<i>6,61</i>	<i>6,71</i>	<i>+1,6%</i>
Subventions	1,63	1,55	-4,6%
<i>Subventions hors effet crise</i>	<i>1,63</i>	<i>1,62</i>	<i>-0,2%</i>
Autres charges d'exploitation	0,30	0,35	+14,6%
Frais financiers	0,25	0,25	+0,3%
Total brut	23,99	24,06	+0,3%
<i>Total hors effet crise</i>	<i>23,99</i>	<i>24,52</i>	<i>+2,2%</i>

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DEPUIS 6 ANS

- ✓ 3/4 de la hausse hors effet crise émane du personnel (+2,5%). Se sont conjugués le « GVT » (1,5% à 2%) et les recrutements pour la nouvelle école de Moulon (≈ 100 k€, soit +0,7%).
- ✓ Les achats, toujours hors effet crise, devraient évoluer de l'ordre d' 1,6% (+100 k€).
 - Noter en particulier : frais de connexion à internet HD (+70 k€ ponctuellement cette année, dont 28 k€ de régularisations antérieures) et portage repas (+10 k€).



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DEPUIS 6 ANS

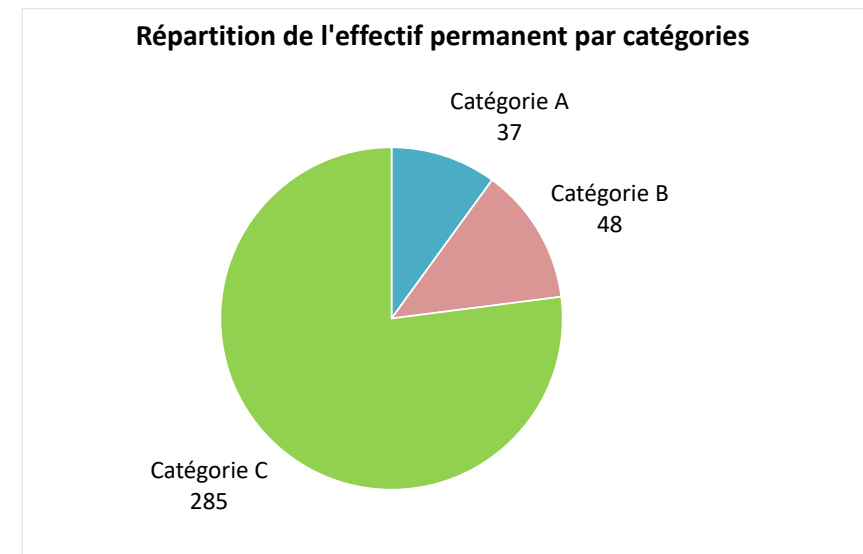
- ✓ Les subventions versées reculeront de 63 k€ (-3,9%) du fait principalement de l'ajustement du concours au CCAS (-74 k€).
- ✓ A noter : les premières dépenses au titre de la DSP de la crèche du Moulon (11 k€, 67 k€ à terme).
- ✓ Enfin, les frais financiers, nets des remboursements de la CPS (voirie transférée) devraient être stables cette année, autour de 250 k€.

Evolution des subventions versées

Montants en k€	2019	2020	Δ20/19
CCAS	604	530	-12,3%
MJC Cyrano + Fonjep	226	226	0,0%
OC Gif	154	149	-3,2%
Club Chevry	101	103	1,5%
Ecole d'Art et de Musique du Plateau	50	50	0,0%
Cinéma "Les Vrais Instants de l'Image"	30	30	0,0%
PNR de Chevreuse	58	62	7,6%
Navettes gratuites Gif-CPS	87	110	26,2%
Crèche du Moulon (DSP)		11	
Autres subventions	314	290	-7,6%
Total	1 625	1 562	-3,9%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2019

- ✓ Au 31/12/2019, la Commune comptait **370 agents permanents**.
 - dont 266 titulaires et 104 contractuels.
- ✓ S'y ajoutaient 128 non-permanents.
- ✓ Les agents de catégorie C, comme dans la plupart des communes étaient de loin majoritaires, à 77% du total.
- ✓ La durée de travail est fixée au regard des textes à 1 607 heures /an.
 - 37,45 heures par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2019

Répartition par filières

- ✓ Les filières technique, administrative, médico-sociale et animation sont les plus représentées.

	Titulaires	Contractuels	Total
Administrative	25%	16%	23%
Technique	44%	38%	43%
Culturelle		0,3%	0%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	17%	16%	17%
Police	3%		2%
Animation	9%	29%	15%

- ✓ En 2019, **40 départs** ont eu lieu, les 2 causes principales étant la mutation (36%) et le départ à la retraite (36%).
 - Autres causes : détachement, disponibilité, congé parental, ...
- ✓ Parallèlement, **49 arrivées** ont eu lieu, soit un solde net de +9 agents.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2019

- ✓ Le taux d'**absentéisme** s'est établi à **7,63%** pour l'ensemble des agents permanents, sous la moyenne nationale (8,4%).
 - 51,7% des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- ✓ 11 accidents du travail ont été déclarés en 2019.
- ✓ 35,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour en 2019, pour un coût global de 152 k€

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2019

- ✓ Sur 15 210 k€ de dépenses de personnel (chapitre 012) en 2019 :
- 9 552 k€ relevaient des rémunérations brutes de agents permanents,
 - 354 k€ des rémunérations brutes des agents non-permanents,
 - 1 597 k€ des primes et indemnités,
 - 98 k€ des heures supplémentaires
 - 38 k€ de la nouvelle bonification indiciaire,
 - 85 k€ du supplément familial de traitement,
 - 175 k€ des indemnités de résidence,
 - le solde correspondant pour l'essentiel aux charges.

Rémunérations brutes moyennes des agents permanents (ETP)

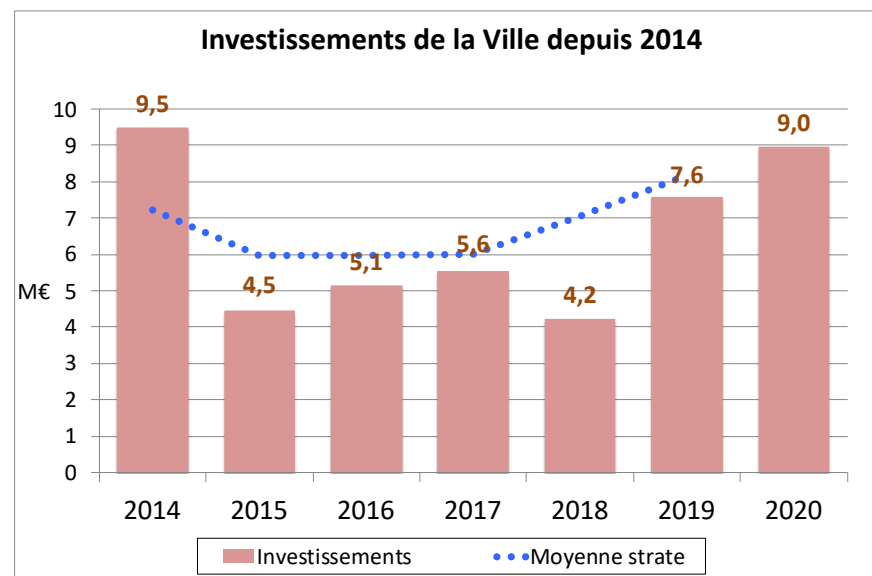
✓ Les rémunérations moyennes se répartissaient comme présenté ci-contre.

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 332 €	39 773 €	34 018 €	S	27 151 €	21 845 €
Technique	43 868 €	S	40 280 €	S	25 332 €	21 173 €
Culturelle			S			
Sportive			34 264 €			
Médico-sociale	37 290 €	35 589 €			26 457 €	21 884 €
Police			S		36 301 €	
Animation			31 111 €	S	26 085 €	21 656 €
Toutes filières	44 286 €	39 765 €	34 486 €	S	26 154 €	21 481 €

S : secret statistique en decà de 2 ETPR

UN INVESTISSEMENT QUI DEVRAIT CROITRE FORTEMENT EN 2020

- ✓ La conjonction de plusieurs opérations importantes (cf. page suivante) pourrait hisser les investissements autour de **9,0 M€** cette année.
 - Il est difficile d'être très précis compte tenu de l'aléa tenant aux dates d'arrivées des factures pour mandatement.
 - Rappel : En investissement, la technique du « rattachement » (inscription dans les comptes des factures parvenues lorsque le service a été rendu) n'a pas cours.
- ✓ **9,0 M€** = 408 €/habitant, à comparer à une moyenne de la strate de 379 € en 2019.
 - Comparaison indicative eu égard aux différences de périmètres de compétences transférées aux intercommunalités.



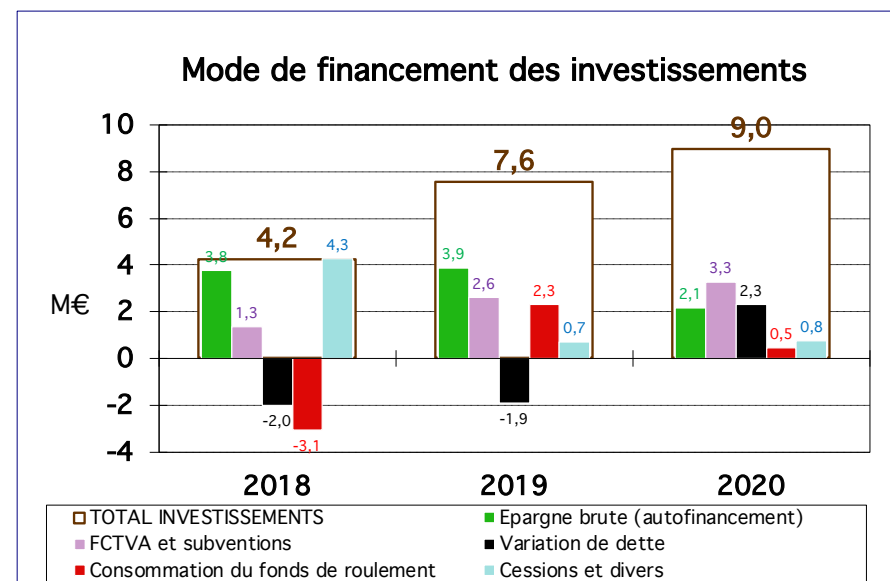
UN INVESTISSEMENT QUI DEVRAIT CROITRE FORTEMENT EN 2020 - DETAIL DES OPERATIONS

Investissements attendus en 2020 - mise en perspective sur 3 ans

Montants en k€	2018	2019	2020
Urbanisme/Foncier & immobilier/aménagement	85	716	200
Informatique (+ cablage)	354	382	269
Acquisitions et divers	386	304	250
Acquisitions Moulon (cabinet médical en 2020)	0	274	594
Sous-total hors travaux	825	1 677	1 313
Travaux bâtiments	801	1 190	950
Espaces publics non transférés	787	1 292	950
Vidéoprotection	77	278	170
CPS/Fond de concours	0	1 236	1 200
Cimetières	40	0	10
Aires de jeux de sport, d'évolution	390	213	120
Salle de la Terrasse	41	800	350
Ecole du Centre	0	0	100
Menuiseries extérieures écoles	0	0	0
Local social terrains du golf	10	240	77
Second œuvre crèche Moulon	5	87	750
Parkings	296	145	530
Cabinets médicaux (Feuillarde en 2020)	218	80	211
Bergeries du châ. de Belleville	0	46	135
Tennis couverts Chevry	0	0	400
Sol Courcelle - Cinéma - Gendarmerie	0	0	200
Nouveau CTM et archives	0	0	1 500
Autres travaux	751	288	0
Sous-total travaux	3 416	5 896	7 652
TOTAL	4 241	7 573	8 965

UN RETOUR A L'ENDETTEMENT EN 2020

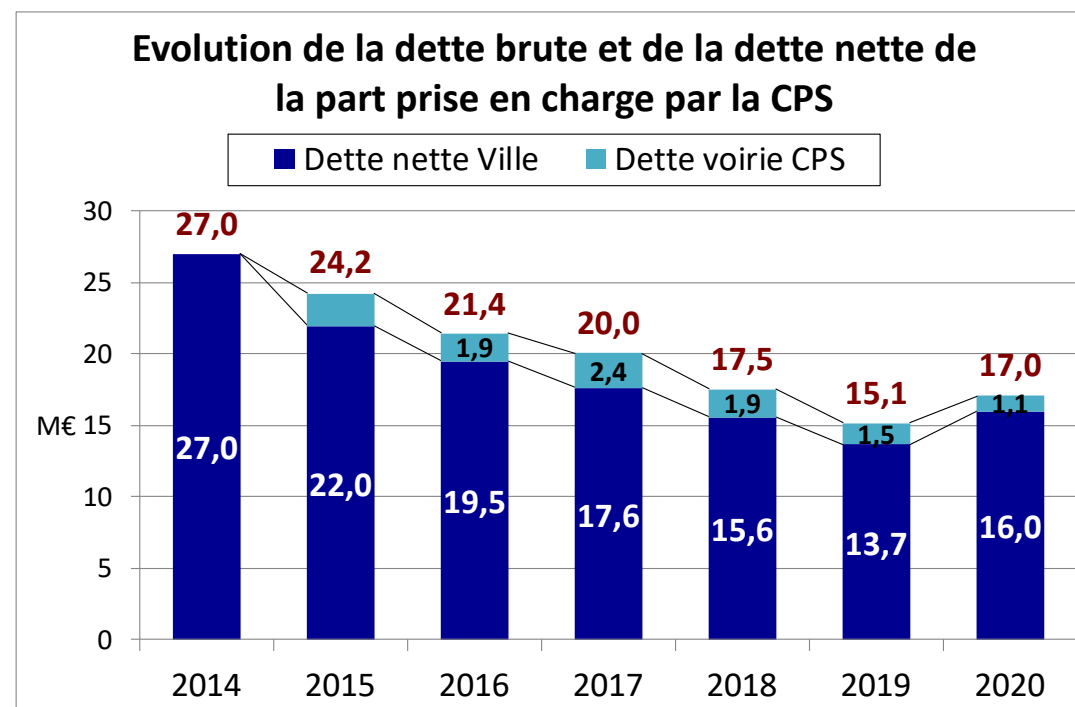
- ✓ Ces dernières années, les moyens de financement disponibles en section d'investissement (épargne, subventions, FCTVA cessions, ...) excédaient les dépenses d'équipement. Le surplus de ressources allait au désendettement.
- ✓ En 2020, **plusieurs facteurs jouent en sens inverse** :
 - la poussée de l'investissement,
 - le reflux de l'épargne lié à la crise sanitaire,
 - l'excédent hérité de 2019 n'était plus que de 0,5 M€.
 - Signe d'un bon adossement recettes / dépenses → une collectivité n'a nulle vocation à dégager des excédents durables, signes d'emprunts et/ou d'impôts excessifs.



UNE DETTE NETTE DIVISEE PAR 2 AU COURS DU MANDAT PRECEDENT

- ✓ L'endettement marquera donc une hausse cette année.
 - Environ 4,2 M€ pourraient être mobilisés sachant que 1,8 M€ de capital sont remboursés par ailleurs → **variation = +2,4 M€**.
 - 2,5 M€ ont déjà été contractualisés, au taux fixe de 0,71% sur 15 ans. Le solde sera ajusté au regard du besoin effectif.

✓ Dans ces conditions, la dette propre (hors les 1,1 M€ pris en charge par la CPS) de fin d'exercice devrait remonter de 13,7 à 16,0 M€.



UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ Un encours de 16,0 M€ représente 730 €/habitant pour une moyenne strate de 1 014 € fin 2019. Mais attention, un tel ratio ne dit rien de la capacité de remboursement → A éviter !!!

✓ Pour juger du poids de la dette, il convient de rapporter celle-ci à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute.

→ **Ratio de Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.

✓ **Echelle de lecture :**

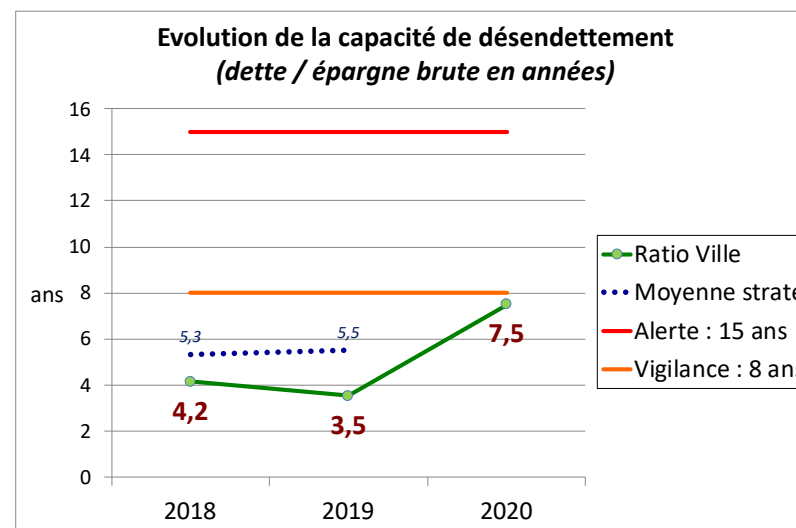


UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ $16,0 \text{ M€ (dette nette)} / 2,1 \text{ M€ (épargne brute)} = 7,5 \rightarrow$ il faudrait **7,5 ans** à la Ville pour se désendetter intégralement avec une épargne brute équivalente à celle de 2020.
- ✓ Un tel ratio n'a rien de critique. Mais la tendance de fond n'est pas celle-là. Rapportée à l'épargne brute récurrente, i.e. retraitée de l'effet ponctuel de la crise de 2020, la dette représente : $16,0 / (2,1 + 1,1) = 5,0 \text{ années d'épargne brute}$.

→ **Le ratio demeure donc satisfaisant malgré la crise sanitaire subie en 2020.**

→ **De surcroît, La tendance de fond reste favorable.**



POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ Les finances de l'exercice 2020 seront marquées par l'impact de la crise sanitaire : 1,5 M€ de recettes de fonctionnement devraient être perdues, atténuées par 0,4 M€ nets d'économies de dépenses de fonctionnement → une moins-value d'épargne brute de 1,1 M€.
- ✓ L'épargne brute prévisionnelle s'inscrit ainsi à 2,1 M€, en recul de 45% sur les 3,9 M€ de 2019, soit 8,2% des recettes nettes de fonctionnement, sous le (prudent) plancher de 10% que la Commune s'assigne de longue date. Mais ce ratio n'est pas représentatif de la tendance de fond. Retraité de la crise, il revient au niveau satisfaisant de 11,5%.
- ✓ Les recettes de fonctionnement auront perdu 5,9% en 2020. Même corrigées de la crise, elles restent globalement atones (-0,2 M€), ce malgré les premiers retours fiscaux conséquents du développement du Plateau.
- ✓ Quant aux dépenses de fonctionnement, elles devraient augmenter de 0,3%, mais 2,2% retraitées de la crise, portées par les recrutements de la nouvelle école et quelques postes d'achats.
- ✓ Autour de 9 M€ devraient être investis cette année, volume le plus élevé depuis 2014. Pour les financer face à une épargne en repli, un ré-endettement sera nécessaire, de l'ordre de +2,4 M€.
- ✓ La dette propre de la Ville pourrait ainsi remonter de 13,7 à 16,1 M€. Pareil volume n'aurait rien d'alarmant : il représenterait 7,5 années de la particulière épargne brute 2020, 5,0 années de cette même épargne retraitée des effets (a priori) ponctuels de la crise sanitaire, loin du plafond des 10 ans.

PARTIE 2 : ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2021-2025

PRESENTATION

✓ Objectif : détermination d'une trajectoire financière viable à l'horizon 2025, qui préserve la capacité à absorber des aléas.

✓ Hypothèses-clefs :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement nettes de prélèvements : **+1,4%/an en tendance + frais d'exploitation des équipements nouveaux : école et piscine à compter de 2024.**
- Effets financiers *directs* de la crise sanitaire non-récurrents au-delà de 2020.
- Taux fiscaux stables.
- **Droit constant** des finances locales, en particulier de la péréquation à laquelle la Commune est sensible.
- **Prise en compte des modalités de remplacement de la taxe d'habitation en 2021.**
- Investissements identifiés de **31,9 M€ bruts sur 5 ans.**
 - ➔ Valorisation des possibilités de complément.

INDICATEURS CIBLES DE SOLVABILITE

✓ Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes nettes de fonctionnement

- **Plancher : 11%**

- Rappel : 13,9% en 2019, 8,2% en 2020

✓ Capacité de désendettement = dette nette / épargne brute

- **Plafond : 8 ans.**

- Rappel : 3,5 ans en 2019, 7,5 ans en 2020.

→ **Bornes (encore) plus prudentes que jusqu'à l'an dernier** compte tenu de l'incertitude qui entoure les effets à moyen terme de la crise sanitaire en cours.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ Vive récession attendue en 2020 par suite de la crise sanitaire : → Dans son projet de loi de finances pour 2021, le Gouvernement, en phase avec la majorité des analystes, prévoit **-10%**.
 - Il escompte **un franc rebond en 2021 : +8%** → Le PIB 2021 n'en restera pas moins inférieur de 6% à ce qu'il aurait été après 2 années de croissance lente à +1,5%.
→ **Altération durable des recettes publiques françaises et creusement des déficits publics, accentué par les mesures de soutien à l'économie et le plan de relance : 10,2% du PIB en 2020 (loin des 2,2% initialement programmés), 6,7% en 2021 → besoin de redressement ultérieur ...**
- ✓ Inflation très faible attendue en 2020 et de nouveau en 2021 : **0,5%, puis 0,7%** du fait de la modération des prix énergétiques.
- ✓ La BCE, attentive à la cohésion de la zone euro, s'attachera à maintenir la courbe **des taux d'intérêt au plus bas** aussi longtemps que dureront la crise et les forts déficits publics, soit plusieurs années encore.
 - Leviers utilisés : fourniture aux banques d'argent à court / moyen terme à taux négatif (jusqu'à -1%), achats massifs d'obligations d'Etat sur création monétaire, ...

EFFETS INDIRECTS DE LA CRISE SUR LA VILLE : DE MULTIPLES INTERROGATIONS

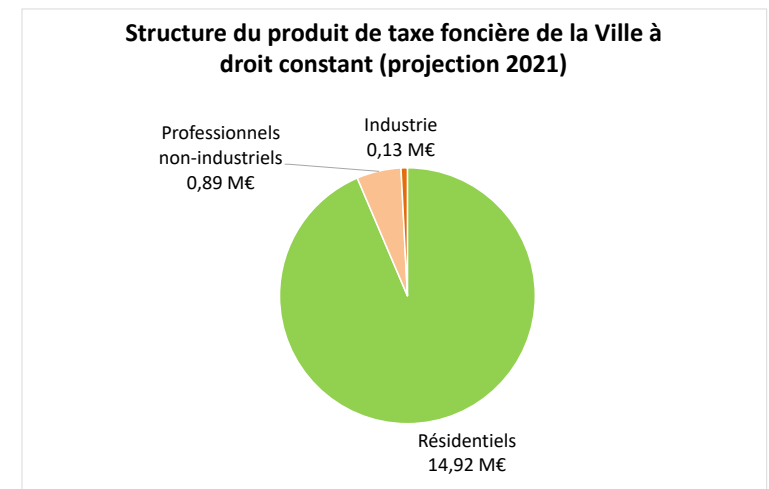
- ✓ **Quid de la capacité de la CPS à surmonter la crise ? Devra-t-elle faire appel à ses membres ?**
 - **Ressources assises à plus de 50% sur la fiscalité économique**, appelées à chuter dès l'an prochain (décalage d' 1 à 2 ans).
 - **Pacte financier avec les communes** en cours de refonte à l'orée du nouveau mandat → quelle position vis-à-vis des avantages jusqu'à présent consentis : reversements fiscaux, fonds de concours, réfections de valorisation des transferts de charges, ... ?
- ✓ **Quid de l'altération des marges de manœuvre financière des autres collectivités financeuses : Région, Département ?**
- ✓ **Quid du redressement financier de l'Etat une fois la phase de relance révolue ? Les ponctions sur dotations (cf. 2014-2017) seront-elles réactivées en seconde partie de mandat ?**
- ✓ **Quid, sur le modèle de la période 2014-2017, d'un renforcement corrélatif de la péréquation entre communes, qui pénaliserait nécessairement Gif ?**

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020 : PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT LA VILLE

- ✓ Mesure phare : **Plan de relance** de 100 Mds € sur 2 ans (dont 40 Mds € financés par l'Europe).
 - Modalités d'association des collectivités aux priorités (transition énergétique, relocalisation, ...) encore imprécises à ce jour.
- ✓ **Confirmation de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023** (20% des ménages restent imposés en 2020, 60% à Gif) → Coût : 7 Mds €.
 - L'Etat encaissera la TH résiduelle en 2021-2022.
- ✓ **Stabilité d'ensemble des dotations aux collectivités** pour la 4^{ème} année consécutive.
 - Mais arbitrages au sein de l'enveloppe qui desservent Gif : augmentation des dotations des communes défavorisées → recul des dotations (DGF) des autres communes, telle Gif → continuité avec les années antérieures.
 - Stabilité néanmoins prévue de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020 : PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT LA VILLE

- ✓ Neutralisation provisoire des effets de la réforme fiscale sur les indicateurs de ressource des collectivités, critères des dispositifs de péréquation.
- ✓ **Allègement des « impôts de production » → Réduction pérenne de 10 Mds €/an de la fiscalité économique locale, avec compensation d'Etat.**
 - Disparition de la part régionale (50%) de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), remplacée par un transfert de TVA.
 - **Division par 2 de la taxe foncière (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de l'industrie.**
 - Percepteurs : EPCI et communes.
 - Impact marginal sur Gif : la TFB industrielle représentera ≈ 130 k€ en 2021 → 65 k€ de manque à gagner compensé par l'Etat (au moins dans un premier temps ...).



HYPOTHESES DE PROSPECTIVE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Recette	Hypothèses	Observations
Fiscalité directe : suppression de la TH sur les résidences principales	Neutralité en 2021 pour la Ville compte tenu du dispositif de coefficient correcteur.	Cf. pages à suivre pour un rappel sur le sujet
Fiscalité directe : bases de TH sur les résidences secondaires et de taxe foncière	- Majoration forfaitaire (inflation N-1) : +0,5% en 2021, 1% en 2022, puis +1,5%/an - Variation physique : 2,0%/an (contre 0,5% à 1% jusqu'en 2019) compte tenu du développement du Plateau de Moulon. --> variation globale = +2,5% à +3,5%/an	- Allègement des impôts de production sans conséquence patente sur la Ville --> cf. supra au sujet du PLFI 2021
Fiscalité directe : taux	Stables	
Droits de mutation	Retour à la moyenne de long terme, soit 1,2 M€/an	2019 : 1,47 M€, 2020 estimé : 1,05 M€
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	. Effet population (+500 habitants/an estimés à partir de 2023, soit N+3 de leur présence effective) : +50 à 60 k€/an . Effet "écrêtement" à droit constant : -80 k€/an '--> Variation = -20 à -80 k€/an	Cf. pages à suivre pour un focus sur le sujet
Compensations de la réforme de la taxe professionnelle	. DCRTIP stable en 2021 (cf. PLFI) . - 10 à -20 k€/an ensuite en continuité des pratiques récentes.	Cf. pages à suivre pour un focus sur le sujet
Subventions de fonctionnement perçues	Stabilité d'ensemble au niveau de 2020	
Produits de tarification et loyers	. Effacement des effets de la crise sanitaire en 2021 . Croissance selon l'inflation prévisionnelle : 1% à 1,5%/an . Perte de 80 k€ de produits Stade du Moulon en 2023	
Autres recettes courantes	Entre 0% et +1,5%/an selon les fractions, avec dissipation des effets de la crise sanitaire dès 2021	
Attribution de compensation CPS	-828 k€/an , stables en l'absence de nouveau transfert de charge	
Prélèvement fonds de péréquation (FPIC)	Renforcement de -470 à -530 k€/an du fait de la disparition progressive de la prise en charge de la CPS (terme en 2021)	Hypothèses de stabilités des paramètres de calcul : . enveloppe nationale (1 Md €), . "CIF" de l'Agglo autour de 21% . part du potentiel financier giffois dans celui de l'ensemble des communes.

FOCUS SUR LA DISPARITION DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2021 (cf ROB 2020 pour plus de détails)

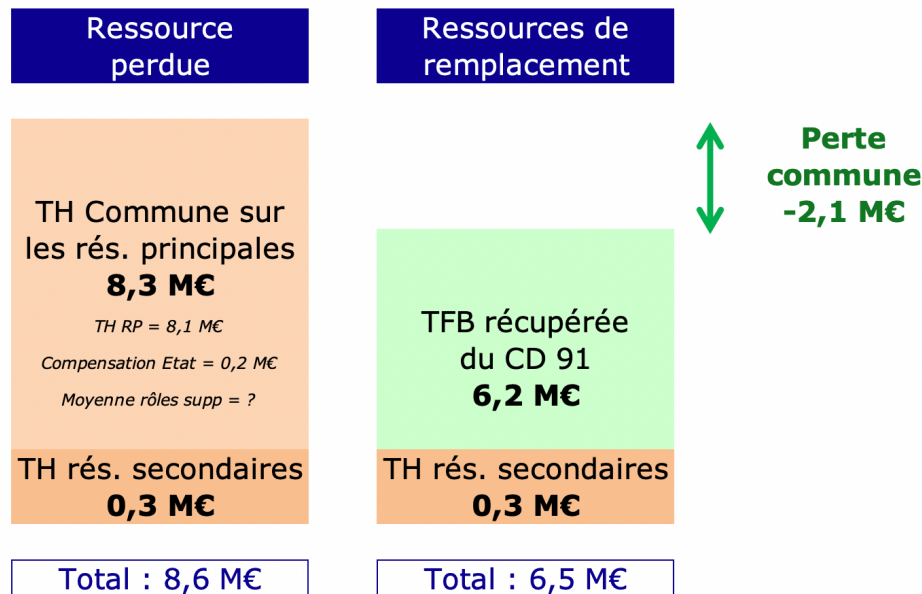
- ✓ Pour les collectivités, la substitution de ressources aura lieu dès 2021 → **Les communes vont récupérer la taxe foncière que le Département lève sur leur sol, affublée d'un « coefficient correcteur » en vue de s'ajuster précisément à la perte.**
 - Dynamique de la TFB en première approche comparable à celle de la TH perdue.
- ✓ **La base de TH compensée** correspondra au total :
 - TH sur les résidences principales perçue en 2020,
 - rôles supplémentaires (rattrapages) moyens 2018-2020,
 - compensation d'exonération que verse l'Etat au titre des personnes de plus de 60 ans à bas revenu (180 k€ à Gif).
- ✓ **La TH sur les résidences secondaires (THRS) va subsister.**
 - Son taux sera voté à compter de 2023 par les communes et les EPCI dans la continuité des taux actuels.
 - **0,3 M€ à Gif.**

FOCUS SUR LA DISPARITION DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2021 : MODALITES A GIF

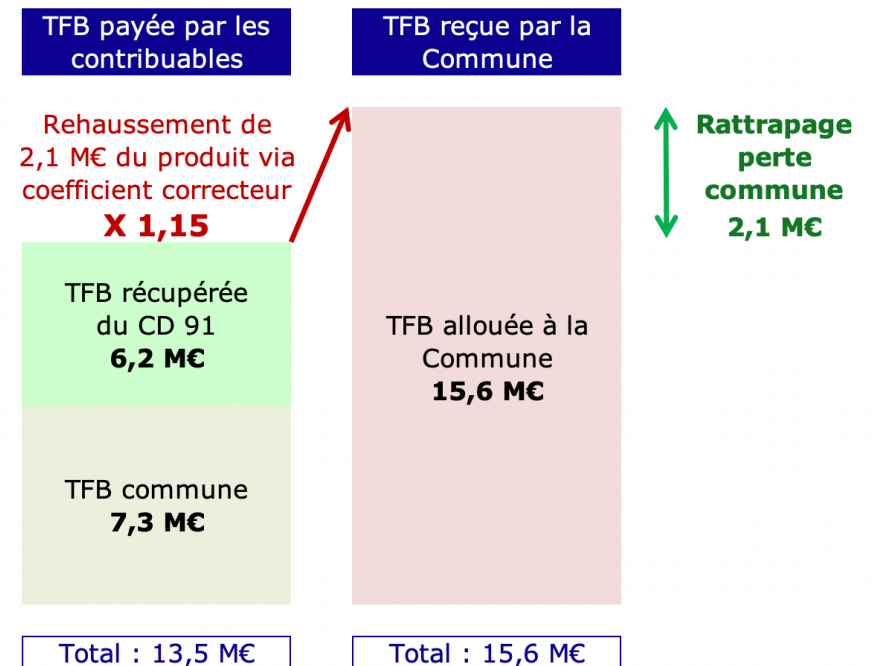
- ✓ **6,2 M€** de TFB départementale vont être récupérés.
- ✓ **Il manquera 2,1 M€** pour équilibrer la perte de TH sur les résidences principales (8,3 M€).

- ✓ Pour neutraliser la perte, **un coefficient multiplicateur (CoCo) pérenne d' 1,15** sera appliqué à la taxe foncière globale de la commune.

Bilan avant neutralisation (estimation 2020)

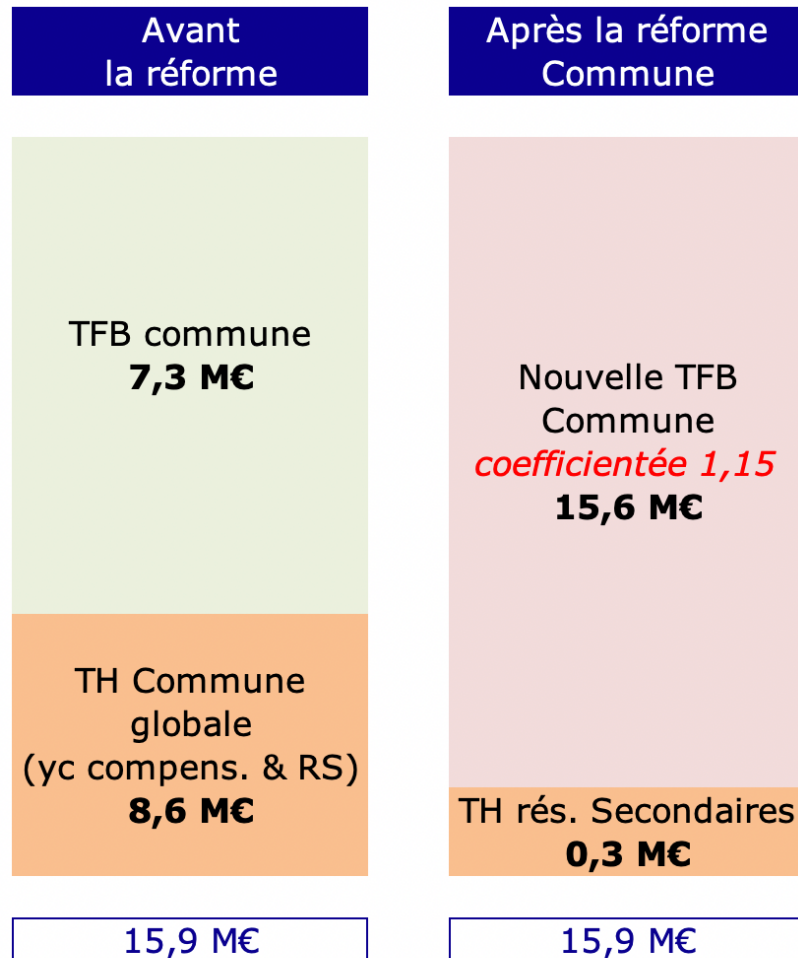


Neutralisation de la réforme en valeur 2020 Le coefficient correcteur ("CoCo")



FOCUS SUR LA DISPARITION DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2021 : MODALITES A GIF

Ressources avant / après (valeurs 2020)

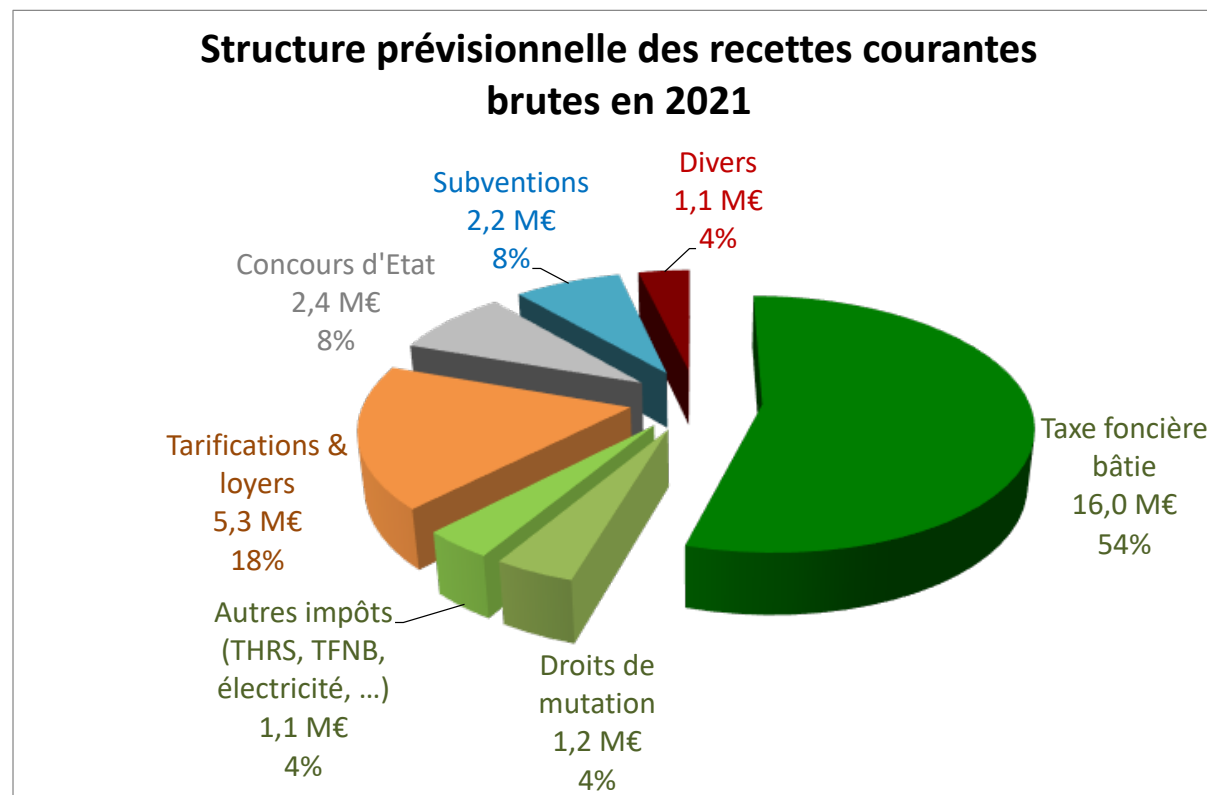


→ La réforme sera globalement **neutre**.

→ A l'avenir, la Ville sera **plus sensible au développement économique** (les entreprises paient la taxe foncière) et percevra moins de fiscalité en cas de **nouveaux logements sociaux** (exonération de taxe foncière de longues durées)

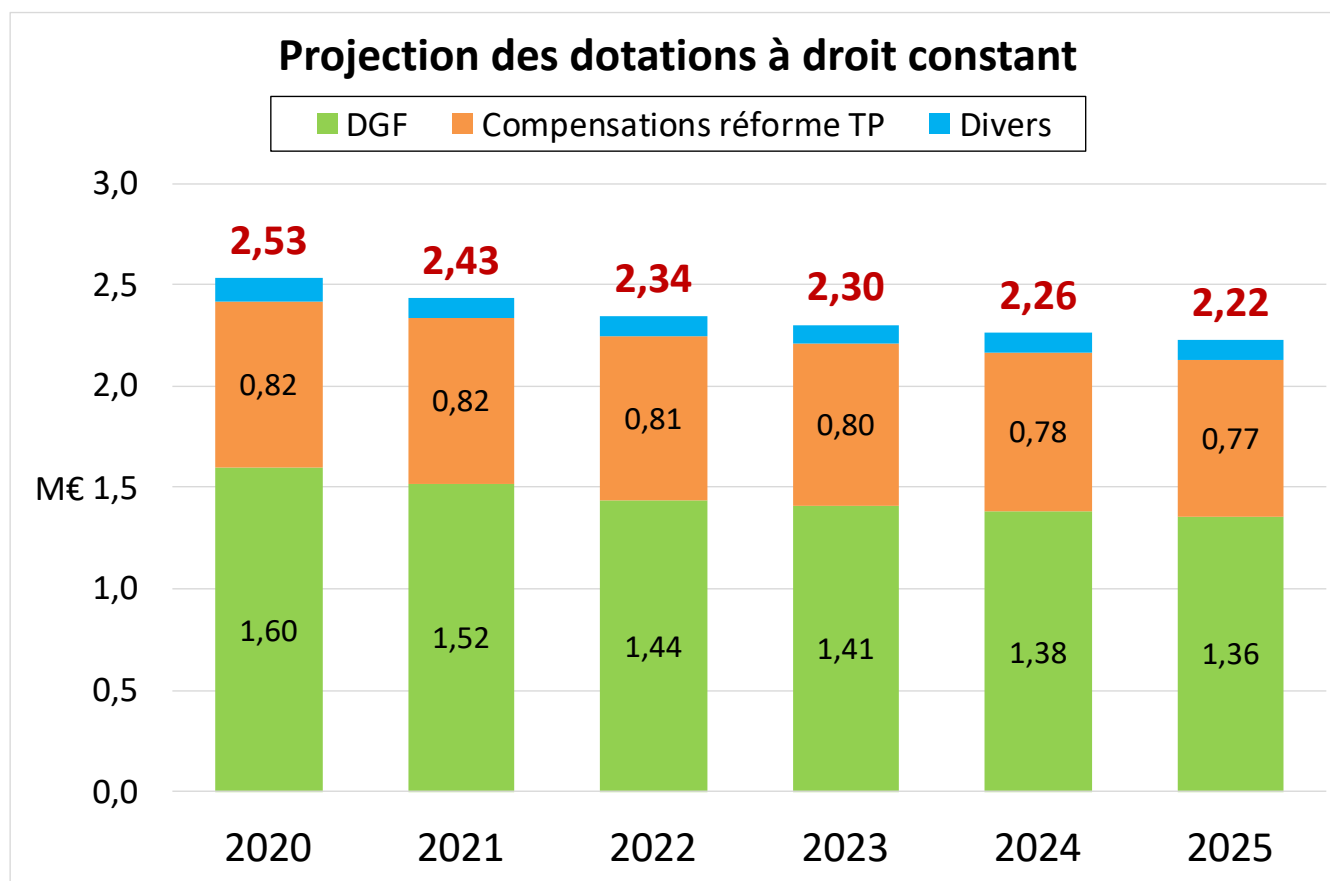
FOCUS SUR LA DISPARITION DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES EN 2021 : IMPACT SUR LA STRUCTURE DE RECETTES

- ✓ En 2021, **la taxe foncière deviendra majoritaire** au sein des recettes de fonctionnement de la Ville.
 - Les ressources liées à la propriété immobilière (TFB + droits de mutation) pèseront près de 60% du total.



FOCUS SUR LES DOTATIONS D'ETAT : POURSUITE DE L'EROSION TENDANCIELLE

- ✓ A droit et gestion constante par l'Etat, malgré la hausse de population projetée, les dotations d'Etat devraient **perdre 310 k€** d'ici 2025 :



SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ D'ici 2025, les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des recettes courantes à périmètre constant d' **1,8%/an moyens après neutralisation de la crise dans la base 2020.**

- La croissance de 3,2%/an de la TFB (effet Plateau) procurerait la totalité de la progression de 2,6 M€ en 5 ans.

Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ/an
3 taxes directes + compensations d'exonérations	16,1	16,5	17,0	17,6	18,2	18,9	3,2%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	0,9%
Dotations et compensations réforme TP	2,5	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	-2,6%
Produits de tarification et loyers	5,3	5,3	5,4	5,4	5,3	5,3	0,2%
Subventions perçues	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,0%
Autres recettes courantes	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,4%
Effet crise (toutes recettes)	-1,5						
Prélèvement AC CPS	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	0,0%
Prélèvements FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	2,2%
Prélèvements autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL RECETTES NETTES	26,2	28,0	28,5	29,1	29,7	30,3	2,9%
Hors effet crise	27,7	28,0	28,5	29,1	29,7	30,3	1,8%

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

Dépense	CA anticipé 2020	Hypothèse 2021-2025
Personnel (012)	15,45 M€, dont -0,15 M€ nets d'effet crise et +0,10 M€ au titre de la nouvelle école.	. +1,2% en 2021 appliqué au montant hors effet crise et école, puis +1,5%/an . . <u>Ecole Moulon</u> : montée en puissance jusqu'à 0,30 M€ à partir de 2023.
Achats (011)	6,72 M€, dont -0,25 M€ d'effet crise.	. +1,5%/an appliqué au montant hors effet crise. . <u>Effets particuliers en sus</u> : - Déduction du coût de la patinoire 1 année sur 2 (-0,09 M€). - Provision sécurité sanitaire 1er semestre 2021 (nettoyage écoles, produits services, ...) : 0,10 M€ (estimation arrondie à ce stade). - Transfert des élèves de l'école du Centre pendant travaux : 0,06 M€ en 2021, 0,09 M€ en 2022 (estimations à confirmer)
Subventions hors DSP (65)	1,55 M€, dont -0,07 M€ d'effet crise.	. Stabilité de l'enveloppe globale hors effet crise (1,62 M€). . <u>Exception</u> : -0,03 M€ en 2022 avec la baisse du concours navette CPS.
Nouvelles DSP (65)	Crèche du Moulon : 11 k€.	. <u>Crèche du Moulon</u> : montée à 67 k€ à l'horizon 2023. . <u>Piscine</u> : 400 k€ à partir de 2024 .
Autres charges	0,34 M€	0% à 0,25%/an

SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

→ En vertu des hypothèses émises, les dépenses de fonctionnement hors intérêts augmenteraient d' **1,8%/an moyens** en partant d'une base 2020 retraitée de la crise).

Projection des dépenses de fonctionnement hors intérêts

Montants en M€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ/an
Personnel hors école, hors effet crise	15,5	15,7	15,9	16,1	16,4	16,6	1,4%
Personnel école Moulon	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	25,3%
Personnel : effet crise	-0,1						
Achats hors effet crise	6,7	6,8	7,0	6,9	7,1	7,1	1,2%
Achats effet crise	-0,3	0,1					
Subventions hors effet crise	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,4%
Subventions : effet crise	-0,1						
Subventions DSP crèche du Moulon	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	44,2%
Subventions : DSP piscine					0,4	0,4	
Autres charges	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2%
TOTAL	23,8	24,7	25,2	25,4	26,2	26,5	2,2%
Hors effet crise en 2020	24,3	24,7	25,2	25,4	26,2	26,5	1,8%

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- ✓ **Total des opérations identifiées = 31,9 M€ bruts.**
 → *Soit un rythme moyen de 6,4 M€/an.*

Programmation des investissements 2021-2025

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Urbanisme / foncier / aménagement	150	150	150	150	150	750
Informatique (câblage)	400	400	400	400	400	2 000
Acquisitions Moulon	540					540
Autres acquisitions et divers	350	350	350	350	350	1 750
Sous-total acquisitions & divers	1 440	900	900	900	900	5 040
Travaux bâtiments	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Travaux espaces publics non transférés	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Fonds de concours CPS : voirie, eaux pluviales	1 100	936	936	936	936	4 845
Cimetières	131					131
Aires de jeu, de sports, d'évolution	265	120	220	120	220	945
Ecole du Centre	2 000	2 200				4 200
Menuiseries extérieures écoles	890	750				1 640
Second œuvre crèche Moulon	402					402
Parkings	550	150				700
Bergeries château de Belleville	180	250	190	190		810
Tennis couverts Chevry	145					145
Sol Courcelle - cinéma - gendarmerie	150	420				570
Nouveau CTM et archives	850	650				1 500
Sous-total travaux	8 863	7 676	3 546	3 446	3 356	26 888
TOTAL EQUIPEMENT	10 303	8 576	4 446	4 346	4 256	31 928

6,4 M€/an moyens

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : RECETTES DEFINITIVES

✓ **Total identifié = 8,9 M€**

→ soit un montant moyen de **1,8 M€/an**.

Prévisions de recettes définitives d'investissement 2021-2025

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Cessions	400					400
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	932	1 359	1 128	518	503	4 441
Département - Salle de la terrasse	60					60
Région - Salle de la terrasse	77					77
Département - Ecole du Centre	300	939				1 239
Région - Ecole du Centre	120	395				515
Département - Nouveau CTM	399	300				699
DSIL Etat	350					350
Autres subventions	100	100	150	200	200	750
Recettes diverses	100	100	100	100	100	500
Participation EPA PS	-170					-170
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	2 669	3 193	1 378	818	803	8 861

1,8 M€/an moyens

→ Investissement identifié net à financer sur 5 ans = $31,9 - 8,9 = 23,0$ M€, soit **4,6 M€/an moyens**.

- Via l'épargne et l'endettement pour le solde.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables, a priori modiques) :

Service net de la dette en place (avant emprunts 2020)

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital brut	2,3	2,0	2,0	1,6	1,5	1,5
<i>Capital pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>
Intérêts bruts	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
<i>Intérêts pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Annuité nette des remboursements CPS	2,6	1,8	1,9	1,6	1,5	1,5

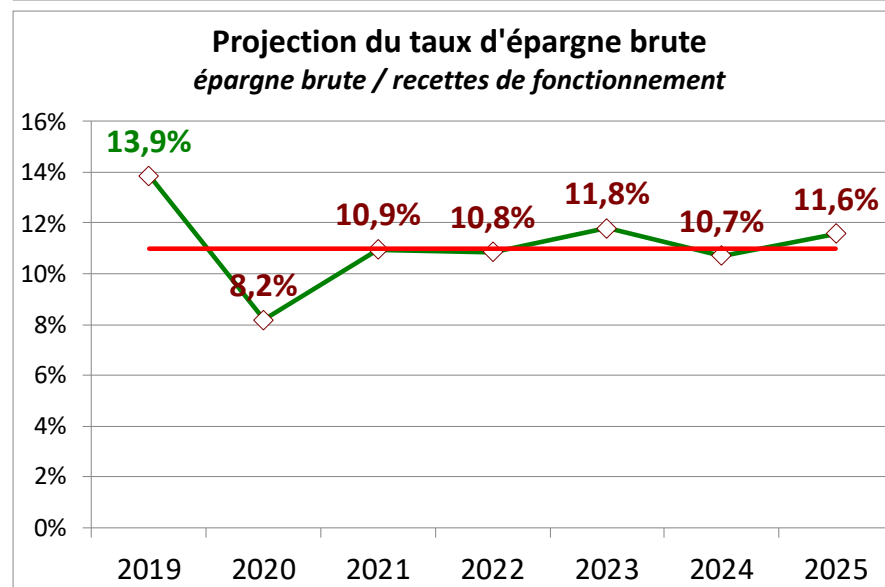
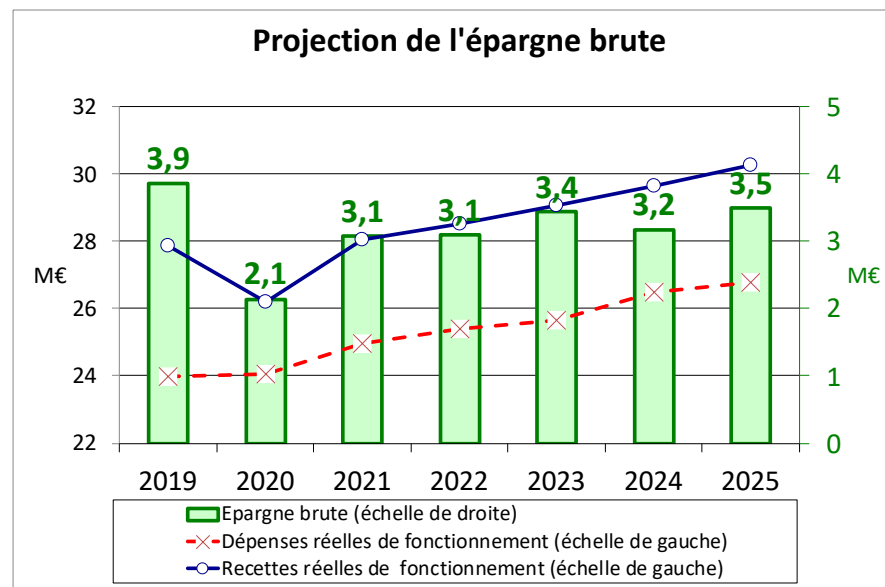
- ✓ **Emprunts nouveaux (y compris 2020)** :
 - Calibrés afin d'équilibrer les comptes prévisionnels.
 - Service calculé sur la base des hypothèses suivantes :
 - Durée de 15 ans.
 - Taux d'intérêt moyen de 0,75% en 2020/2021, puis +0,25 point/an.
 - 2,5 M€ ont déjà été contractualisés cette année sur 15 ans, au taux d'intérêt de 0,71%.

RESULTATS : EPARGNE BRUTE

✓ Retour de l'épargne brute au-dessus de 3 M€ en 2021 avec la dissipation des effets de la crise sanitaire.

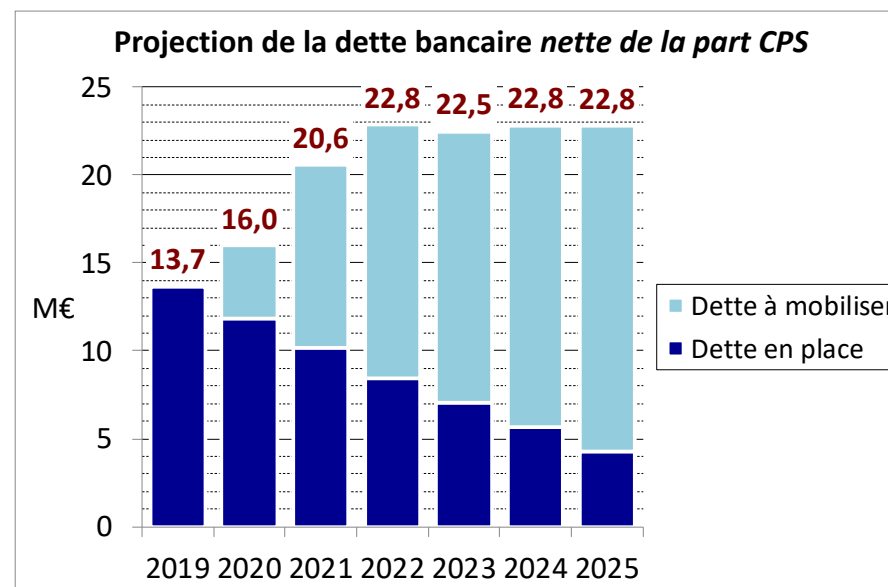
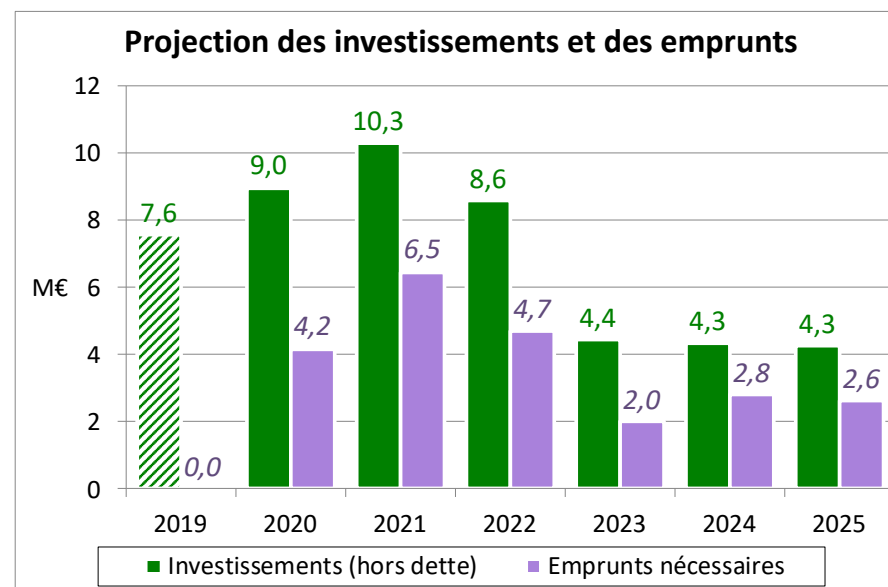
✓ Taux d'épargne qui revient dans l'épure (11%) ou presque à partir de 2021 et qui se maintient tendanciuellement ensuite.

- 3 à 3,5 M€ est le minimum d'épargne brute à dégager.



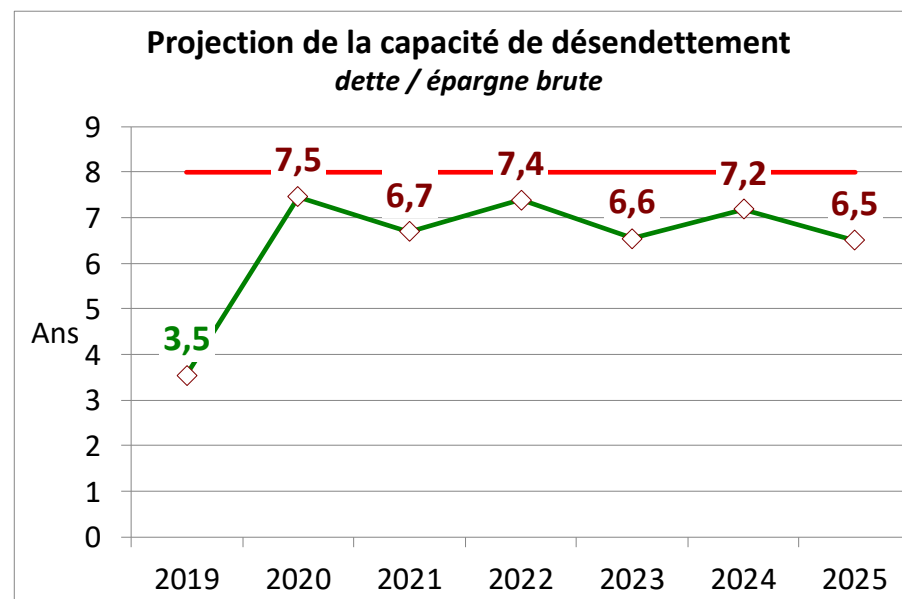
RESULTATS : INVESTISSEMENT ET DETTE

- ✓ **18 M€ d'emprunts requis entre 2021 et 2025** pour financer les investissements identifiés.
- ✓ Montant qui excède les remboursements d'emprunts anciens, du moins en 2021-2022, où les investissements sont élevés.
- ✓ **Conséquence : augmentation de la dette nette → 22-23 M€ à partir de 2022.**



RESULTATS : SOLVABILITE

✓ La dette supplémentaire ne compromet pas la solvabilité : **le ratio de désendettement, certes se tend, mais restant à distance de la prudente borne des 8 ans → 6,5 ans en 2025.**



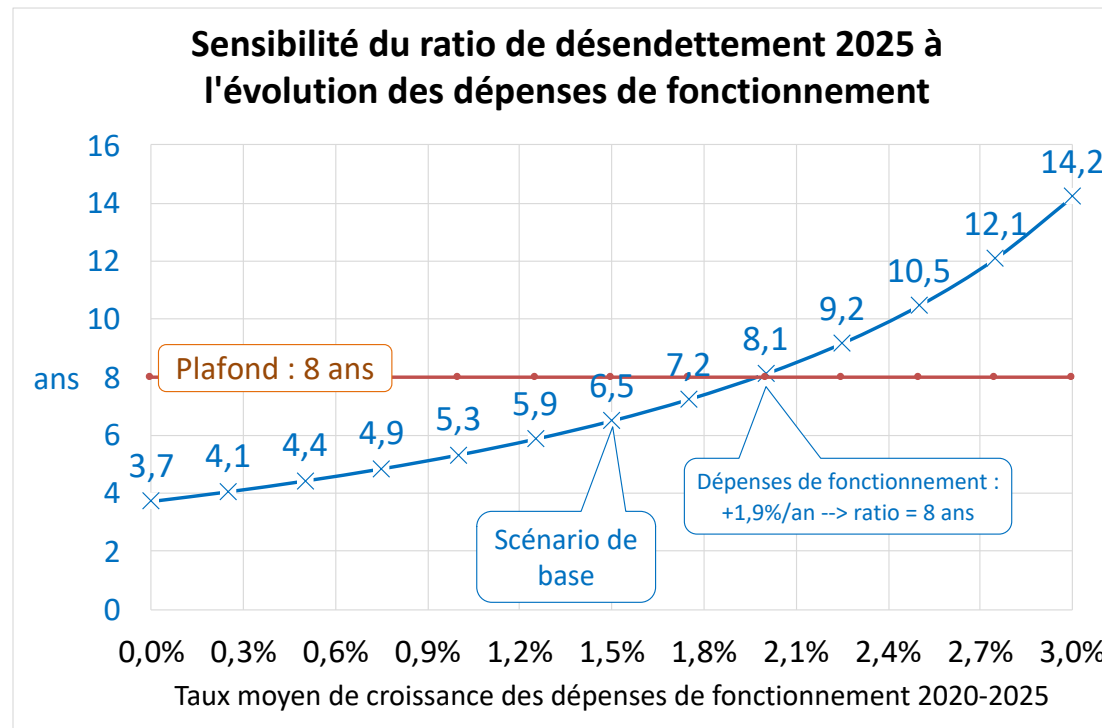
Conclusion

Sur la base des hypothèses émises, le PPI projeté est viable, ainsi qu'en témoigne la maîtrise des 2 indicateurs cibles, alors même que leurs bornes sont situées à un niveau délibérément prudent :

- taux d'épargne brute 2025 = 11,6% (seuil : 11%)
- capacité de désendettement 2025 = 6,5 ans (plafond : 8 ans).

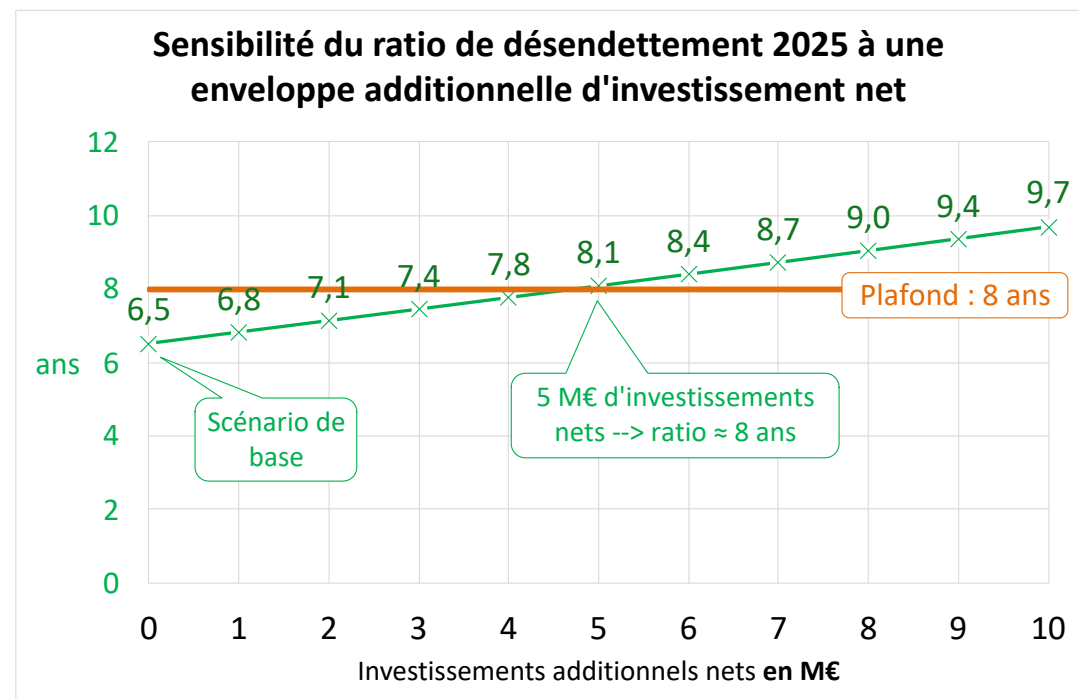
ANALYSES DE SENSIBILITE : PLAFOND SUPPORTABLE DE CROISSANCE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Si les dépenses courantes évoluent de **2%/an**, la trajectoire financière demeure viable, mais, le ratio de désendettement atteignant 8 ans, les marges résiduelles sont annihilées.
- ✓ Au-delà de 2%/an, le ratio de 8 ans est enfreint.



ANALYSES DE SENSIBILITE : PLAFOND SUPPORTABLE D'INVESTISSEMENT

- ✓ Tous autres paramètres inchangés (dépenses de fonctionnement à +1,8%/an), **5 M€ nets d'investissements supplémentaires** seraient réalisables sous la contrainte d'un ratio de désendettement plafond de 8 ans.
- ✓ S'il advenait que les aléas financiers ayant justifié le resserrement du ratio cible de 9 à 8 ans ne se concrétisent pas d'ici 2023, alors **revenir à 9 ans octroierait une capacité d'investissement supplémentaire de 3 M€ nets.**



OBJECTIFS FINANCIERS CONSOLIDES (OBLIGATION ISSUE DE L'ART. 13 DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022)

✓ Projection des dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Montants en M€		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	(1)	24,1	25,0	25,4	25,6	26,5	26,8
Budget annexe de la régie publicitaire	(2)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total brut dépenses réelles de fonctionnement	(4)=(1)+(2)+(3)	24,1	25,0	25,5	25,7	26,6	26,8
Flux inter-budgets	(5)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Total dépenses de fonctionnement consolidées	(6)=(4)-(5)	24,1	25,0	25,4	25,7	26,5	26,8
Variation annuelle		0,3%	3,9%	1,7%	0,9%	3,3%	1,1%

✓ Projection du besoin de financement consolidé :

Objectif d'évolution du besoin de financement (emprunts - remboursements)

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	1,9	4,2	2,0	-0,6	0,2	-0,1
Budget annexe de la régie publicitaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total = besoin de financement consolidé	1,9	4,2	2,0	-0,6	0,2	-0,1

7,7 M€

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2021-2025 (1)

- ✓ Le scénario de base de la prospective financière 2021-2025 repose sur les principales hypothèses suivantes :
 - Dépenses de fonctionnement : +1,8%/an (appliqué à une base 2020 hors crise), incluant les frais de fonctionnement des nouveaux équipements du Moulon (école, crèche, piscine).
 - Taux fiscaux : poursuite du gel en vigueur depuis 2009.
 - Programme d'opérations identifiées en investissement de 31,9 M€ bruts / 23,0 M€ nets de subventions, FCTVA,
- ✓ Les recettes de fonctionnement nettes des prélèvements, une fois résorbé l'effet de la crise de 2020, pourraient évoluer de 1,8%/an, dopées par les bases fiscales supplémentaires attendues au Moulon, mais ralenties par le repli des dotations d'Etat et la hausse du FPIC. Le remplacement de la taxe d'habitation par la taxe foncière départementale assortie d'un dispositif technique de coefficient correcteur sera neutre en 2021.
- ✓ Mais la période qui s'ouvre recèle de multiples et substantiels risques. La crise frappe durement des partenaires de la Ville, plus exposés à l'activité économique : Etat, Région, Département, CPS. De par les liens financiers que la Ville entretient avec eux, Gif pourrait indirectement être mise à contribution. Une réactivation des ponctions de l'Etat sur les dotations n'est par exemple pas improbable d'ici 2-3 ans ...

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2021-2025 (2)

- ✓ Face à ces incertitudes, il convient de préserver des marges de sécurité financières en s'assignant des limites prudentes. En l'occurrence :
 - un taux d'épargne brute plancher de 11% (alerte couramment admise : 7%)
 - un ratio de désendettement plafond de 8 ans (alerte : 15 ans).
- ✓ Le scénario de base s'inscrit dans ce cadre:
 - Après le creux de 2020, le taux d'épargne brute revient entre 11% et 12%.
 - Quant au ratio de désendettement, il s'équilibre entre 6 et 7 ans.
- ✓ Attention, les résultats des projections s'avèrent extrêmement sensibles à la maîtrise du fonctionnement. Si les dépenses venaient à évoluer au-delà de 2%/an en moyenne (contre 1,8% projetés), le programme d'investissements identifiés ne serait plus finançable (ratio de désendettement > 8 ans).
- ✓ A l'inverse, à hypothèses de fonctionnement inchangées, un potentiel additionnel d'investissement de 5 M€ nets sur les 5 ans se fait jour.

ANNEXE : COMPTES DETAILLES DU SCENARIO DE BASE DE PROSPECTIVE

Fonctionnement

Montants en M€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement nettes	26,2	28,0	28,5	29,1	29,7	30,3
Fiscalité	17,5	18,3	18,8	19,4	20,0	20,7
dont 3 taxes : TH, TFB, TFNB	15,9	16,5	17,0	17,6	18,2	18,8
dont droits de mutation	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
dont autres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Concours d'Etat & compensations réforme TP	2,7	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2
dont DGF	1,60	1,52	1,44	1,41	1,38	1,36
dont compensations réforme TP	0,82	0,82	0,81	0,80	0,78	0,77
dont compensations fiscales et dotations diverses	0,30	0,10	0,10	0,10	0,10	0,11
Autres recettes courantes	7,3	8,6	8,7	8,7	8,7	8,7
dont subventions et participations	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
dont produits de tarification + convention CPS	3,8	5,0	5,1	5,1	5,0	5,0
dont loyers	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
dont autres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prélèvement sur recettes	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4
dont FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
dont attribution de compensation CPS	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
dont divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles de gestion courantes	23,8	24,7	25,2	25,4	26,2	26,5
Personnel (012)	15,5	15,9	16,2	16,4	16,7	16,9
Achats (011)	6,5	6,7	6,9	6,9	7,1	7,1
Subventions & participations	1,6	1,7	1,7	1,7	2,1	2,1
Autres dépenses de gestion	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Epargne de gestion	2,4	3,3	3,3	3,7	3,4	3,8
Frais financiers nets remboursements CPS	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Epargne brute	2,1	3,1	3,1	3,4	3,2	3,5

Investissement et ratios cibles

Montants en M€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles d'investissement	10,8	12,2	11,0	6,8	6,8	6,9
Capital des emprunts net remboursements CPS	1,9	1,9	2,4	2,4	2,5	2,7
Investissements hors dette	9,0	10,3	8,6	4,4	4,3	4,3
dont acquisitions, SDI, urbanisme	6,8	7,0	7,2	7,3	7,4	7,5
dont travaux bâtiments et espaces publics	1,9	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
dont fonds de concours CPS	1,2	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9
dont opérations	4,6	5,6	4,5	0,4	0,3	0,2
Recettes définitives d'investissement	4,0	2,7	3,2	1,4	0,8	0,8
FCTVA	0,9	0,9	1,4	1,1	0,5	0,5
Cessions	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions & divers	3,0	1,3	1,8	0,3	0,3	0,3
Emprunt	4,2	6,5	4,7	2,0	2,8	2,6
Variation du fonds de roulement	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTE NETTE	16,0	20,6	22,8	22,5	22,8	22,8
TAUX D'EPARGNE BRUTE	8,2%	10,9%	10,8%	11,8%	10,7%	11,6%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	7,5 ans	6,7 ans	7,4 ans	6,6 ans	7,2 ans	6,5 ans